

## 2. LES PROCÉDURES EN COURS

# République démocratique du Congo (ex-Zaïre)

## MOBUTU SESE SEKO

### Contexte

« *Le léopard de Kinshasa* » fut président - Maréchal du Zaïre de 1965 à 1997. Ce dictateur sanguinaire, arrivé au pouvoir par la force et avec le soutien occidental, fut un des hommes les plus riches du monde, constituant sa fortune sur le dos du peuple congolais. En 1984, le FMI et le Trésor américain estimaient sa fortune à plus de 4 milliards \$, soit davantage que la dette du pays à l'époque. À sa mort en septembre 1997, *Transparency International*, l'UNODC et d'autres analystes s'accordent sur une fortune estimée entre 5 et 6 milliards \$, même si certains évoquent même le chiffre de 8 milliards \$<sup>128</sup>. La dette du Congo a, elle, triplé pour atteindre 12,5 milliards \$ en 1997. Une enquête du *Financial Times*<sup>129</sup>, parue en mai 1997, fait état de plus d'une vingtaine de propriétés à travers le monde : châteaux, appartements, villas en Belgique (neuf propriétés dont deux à Uccle, une à Woluwe et trois à Rhode Ste Genèse, dont le château Fond' Roy construit par Léopold II en 1910)<sup>130</sup>, Suisse (Villa de Savigny), Italie, Espagne, Portugal, hôtels en Cote d'Ivoire et au Sénégal, maisons au Maroc, au Kenya et au Tchad, réserve en Centrafrique, plantations de café au Brésil, hôtel et résidences en Afrique du Sud... En France, le maréchal Mobutu possédait un appartement au 20 avenue Foch à Paris (800 m<sup>2</sup>), près du fourreur qui a confectionné ses 7 toques en léopard, ainsi que la villa del Mar à Roquebrune Cap-Martin, évaluée à plus de 9 millions de dollars et située dans un parc boisé de 10 hectares en bordure de mer.<sup>131</sup> En septembre 1988, il y reçut des centaines d'invités, tous frais payés, y compris les billets d'avion.<sup>132</sup> Il détenait également des participations dans deux entreprises automobiles françaises, Peugeot et Renault, et dans d'autres compagnies étrangères, dont Unilever, ITT, Gulf Oil, Pan Am, Volkswagen.<sup>133</sup> En 1982, Mobutu déclarait à *Jeune Afrique* « *du vivant de mon épouse, on s'était permis d'acheter quelques maisons à Bruxelles parce qu'on pensait à l'avenir de nos enfants.* »

Beaucoup de ces biens sont détenus par des sociétés écrans, des associés ou des membres du clan Mobutu. Il possédait aussi de nombreux comptes en ban-

**128** Damien Millet, « La dette de Mobutu », 16 septembre 2004, CADTM.

**129** Jimmy Burns et Mark Huband, 12 mai 1997, *Financial Times* reproduit dans *Le Monde* du 18 mai 1997 « La vérifiante histoire du maréchal Mobutu qui a construit une fortune de 4 milliards de dollars en pillant son pays ».

**130** On peut trouver une liste des propriétés en Belgique dans le livre d'Emmanuel Dungia, 1993, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, p. 177.

**131** Elle appartiendrait à Nywa Mobutu, l'un des fils du maréchal (*La Lettre du Continent*, 10 juin 1993).

**132** Une luxueuse résidence avec hélicoptère privé, achetée au milliardaire saoudien Akram Ojeh. Voir Guy Porte, « Le maréchal Mobutu en vacances sur la Côte d'Azur », *Le Monde*, 24 août 1995.

**133** Raymond Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 140.

**134** Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, Fayard.

**135** Pierre Michel Durand, avril 2007, « Mobutu, le fossoyeur du Zaïre », *L'Histoire*.

**136** On peut trouver le rapport Blumenthal dans le livre d'Emmanuel Dungia, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, 1993, L'Harmattan.

**137** Eric Toussaint, 30 juillet 2004, 60<sup>e</sup> anniversaire de Bretton Woods. *Le soutien du FMI et de la Banque mondiale aux dictatures*, CADTM-ATTAC.

**138** Le gouvernement belge a reconnu, en 2002, une responsabilité dans les événements qui avaient conduit à la mort de Lumumba. Les États-Unis auraient aussi été impliqués dans cet assassinat.

**139** Raymond Baker, 2005, *Capitalisms's Achilles Heel*, pp. 138-143.

**140** Unita : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola en lutte contre le MPLA, Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, soutenu par l'URSS.

ques en Suisse, en France, en Belgique, aux États-Unis, au Luxembourg et dans d'autres paradis fiscaux. Mobutu entretenait notamment des relations avec quatre grandes banques, Paribas, Bruxelles Lambert, Deutschebank et Midland Bank<sup>134</sup>. Une partie de sa richesse était également au Zaïre : plantations, somptueuses propriétés et, bien sûr, son village de Gbadolite (piscine olympique, palais de marbre, piste d'aéroport pouvant accueillir un Concorde...). Les historiens ont fait de Mobutu le fondateur d'un nouveau type de régime, la kleptocratie. Cette « démocratisation » de la corruption et du pillage, Mobutu est allé jusqu'à la théoriser dans un discours à l'usage de ces concitoyens : « *Enrichissez-vous, et si vous volez, ne volez pas trop en même temps. Vous pourriez être arrêtés. Volez intelligemment, un peu à la fois.* »<sup>135</sup>

## Mais d'où venait cet argent ?

Mobutu possédait de nombreuses parts dans des sociétés, notamment la Gécamines, la société minière d'État seule autorisée à exploiter le cuivre et le cobalt, qui lui reversait une partie des recettes d'exploitation. Il avait orchestré un pillage systématique des fonds publics, en ouvrant par exemple des comptes de la Banque centrale du Zaïre à l'étranger ou en s'octroyant 30 à 40% des investissements publics avec l'accord du Parlement. Ce système fut dénoncé dès le 11 juin 1979 par Erwin Blumenthal, détaché un an plus tôt par le FMI auprès de la Banque centrale du Zaïre, dans une lettre qu'il écrit à son directeur général, Jacques de Larosière : « *la situation au Zaïre est allée dans le sens que je redoutais* ». Deux ans plus tard, il démissionnera de son poste et publiera un rapport d'abord tenu secret, qu'on nomme aujourd'hui le « rapport Blumenthal » et qui détaille le système de corruption mis en place par Mobutu et son clan.<sup>136</sup>

Ce rapport n'a pourtant pas changé les habitudes d'une partie de la communauté internationale, qui a continué à aider Mobutu et à lui fournir de l'argent, sous forme de prêts ou dons, deuxième cause d'enrichissement du dictateur zaïrois. Déjà en 1962, un rapport du Secrétaire général des Nations unies informait que plusieurs millions de dollars, destinés à financer les troupes de Mobutu, avaient été détournés par ce dernier avant qu'il n'arrive au pouvoir.<sup>137</sup> Selon le *Financial Times*, le Zaïre a reçu de l'Occident 8,5 milliards \$ de subventions et de prêts. « *Pourtant, on a du mal à croire qu'il ait été fait grand chose au Zaïre sur le plan économique ou social* », indiquait en 1997 un rapport interne de la Banque mondiale. En effet, cet argent a été alloué à Mobutu, non pas pour développer son pays mais parce qu'il était un allié indispensable contre le communisme du temps de la guerre froide. Il avait ainsi ordonné l'assassinat du père de l'indépendance congolaise, Patrice Lumumba, en 1961, allié des soviétiques.<sup>138</sup> Le Zaïre regorgeait par ailleurs de ressources naturelles (cuivre, cobalt, or, diamant, bois) et de terres propices à la culture du café et du cacao. Les déboursements de la Banque mondiale et du FMI, institutions au service des pays occidentaux pendant la guerre froide, ont même augmenté à la suite du rapport Blumenthal ! Pour le chercheur Raymond Baker, ce fut « *un pillage organisé au profit des étrangers* ». <sup>139</sup> La CIA versa plus de 20 millions \$ à Mobutu les premières années de son règne, affirme Jack Stockwell, un ancien des services secrets américains. Quand la guerre civile éclata en Angola en 1975, Mobutu servit de relais pour l'argent destiné aux forces de l'Unita<sup>140</sup>. Il en prélevait une grosse partie. À la fin de la guerre froide, alors que le régime de Mobutu était en perte de vitesse, il

put encore compter sur le soutien des pays occidentaux : la Belgique, jusqu'à ce qu'elle demande une commission d'enquête internationale après le massacre de Lubumbashi le 11 et 12 mai 1990, la France et les Etats-Unis, au-delà. En 1992, à la suite de la Conférence nationale souveraine au Zaïre, un opposant, Étienne Tshisekedi, devint Premier ministre et une commission sur les biens mal acquis fut créée. La Troïka des pays occidentaux décida alors d'interdire à Mobutu et à sa famille tout visa d'entrée sur leurs territoires. Mais en 1993, rien n'y fit, même pas l'assassinat de l'ambassadeur de France à Kinshasa, Philippe Bernard. La France autorisa Mobutu à séjourner dans sa villa sur la Côte d'Azur. En 1994, le dictateur fut même invité au sommet des chefs d'État France-Afrique à Biarritz et en 1996, le président Chirac annonça la reprise de la coopération bilatérale avec le Zaïre. La France est la seule à avoir soutenu Mobutu jusqu'au bout, finançant même des mercenaires pour défendre en 1997 son régime aux abois<sup>141</sup>. Peut-être est-ce parce que de nombreux hommes politiques de tous bords ont pu profiter de ses largesses, qu'il accordait à l'envi ou parce qu'il participait au financement des partis politiques. B. Kouchner déclarait, en septembre 1991, sur RTL, que « Mobutu était un compte ambulant coiffé d'un bonnet de léopard ». Une chose est certaine, c'est que le pillage du Zaïre orchestré par Mobutu s'est effectué avec la complicité des pays occidentaux. Pour un opposant zaïrois, « Mobutu n'a jamais été qu'un employé de l'Occident. Ses pillages, sa fortune n'ont jamais été autre chose que son salaire. »<sup>142</sup>

**141** Survie et Agir ici, *France-Zaïre-Congo 1960-1977 : Échec aux mercenaires*, 1997, L'Harmattan.

**142** Cité in Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, Fayard, p. 336.

## Procédures

Qu'est devenue aujourd'hui cette fortune ? Les comptes bancaires de Mobutu sont moins facilement identifiables que ses biens. En 1991, la Belgique, la France et les États-Unis avaient enquêté sur les holdings détenues dans leur pays par des sociétés écrans en lien avec le régime zaïrois. En 1997, à la chute de Mobutu, ils ont abandonné l'idée de geler les avoirs de l'ex-dictateur sur leur territoire, prétextant qu'ils y étaient très limités.

**LA SUISSE** a reçu, quant à elle, une demande de l'État congolais en avril 1997, mais elle y opposa un refus car il ne s'agissait pas à proprement parler d'une demande d'entraide judiciaire. Beaucoup d'argent aurait alors quitté la Suisse, notamment pour l'achat d'or, mais peu de preuves subsistent. Le 7 mai 1997, le procureur de Lubumbashi envoie une demande d'entraide judiciaire à la Suisse. Jugée recevable, elle requiert la prise de mesures provisoires à l'encontre des biens et des valeurs détenus en Suisse par Mobutu.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) ordonne, le 16 mai 1997, la saisie de la villa de Mobutu à Savigny, près de Lausanne (Suisse), qui sera vendue aux enchères en octobre 2001 pour 2 millions \$ (3,37 millions de francs suisses, alors qu'elle était estimée à 8 millions de francs suisses – soit 4,8 millions d'euros)<sup>143</sup> et de biens personnels (150 000 euros). La Commission fédérale des banques décide parallèlement d'effectuer une enquête systématique auprès des banques qui lui sont subordonnées, au sujet d'éventuels avoirs de Mobutu et sa famille. Selon son rapport, « les 406 banques interrogées ont toutes répondu dans les délais. Six banques ont annoncé détenir de tels avoirs pour une somme totale équivalant à 4 786 570 francs [2,8 millions d'euros]. »<sup>144</sup> Le 17 mai 1997, l'OFJ ordonne le gel de différents comptes de Mobutu, de son entourage et des entreprises et sociétés

**143** Pour une description complète de la maison, cf. *Jeune Afrique L'intelligent*, « Qui veut de la villa de Mobutu ? », 25 septembre 2001.

**144** Angelo Mobateli, 26 juillet 2007, « Suspensions autour de la fortune de Mobutu », *Le Potentiel*, Kinshasa.

sous son contrôle en Suisse. Le montant total des fonds bloqués s'élève à environ 8 millions de francs suisses (4,8 millions d'euros).

Depuis, les gouvernements suisse et congolais ne coopèrent plus. Le Conseil fédéral, le 15 décembre 2003, a mis fin à l'entraide judiciaire avec la RDC, qui datait de 1997, pour manque de coopération de la part des autorités congolaises pour récupérer les biens qui sont gelés (article 184-3 de la Constitution suisse). Elle a motivé cette décision en stipulant qu'il n'était pas de l'intérêt de la Suisse de restituer les biens au Congo sans qu'il y ait eu un accord entre les deux parties. Le Conseil fédéral a toutefois prolongé le gel de l'argent pour une durée de trois ans.

Fin mai 2006, le tribunal fédéral désavoue le Département fédéral des affaires étrangères suisse qui avait gelé les avoirs de Mobutu en rendant à un créancier privé 2,35 millions de francs suisses (il avait une créance de 4 millions de francs suisses pour la réalisation, notamment, de 25 000 portraits à l'effigie de Mobutu). Toutefois, cette procédure n'est pas close et des recours ont été engagés.<sup>145</sup> En juillet 2007, lors de sa visite officielle à Kinshasa, la présidente de la Confédération helvétique Micheline Calmine Rey a assuré, en réponse à un appel lancé par les ONG congolaises, que « *la Suisse était prête à restituer à la République Démocratique du Congo les fonds du maréchal Mobutu* »<sup>146</sup>. Une mesure qui ne pourra être possible qu'à la suite d'une révision de la Constitution helvétique à moins que, d'ici là, la RDC n'arrive à prouver la provenance criminelle de cet argent. En décembre 2008, alors que faute d'avancées dans le dossier juridique, les fonds du Maréchal Mobutu gelés en Suisse (8,3 millions de francs suisses) devaient être restitués à la famille, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le blocage des fonds jusqu'au 28 février 2009 grâce à la mobilisation des associations congolaises et ONG internationales.<sup>147</sup> Tout comme dans l'affaire Duvalier, les associations réclament qu'une loi soit rapidement votée en Suisse afin que les processus de restitution soient transparents, bénéficient à la population du pays spolié et permettent un suivi par la société civile. Face à la mobilisation de la société civile et aux demandes régulières de la Suisse pour régler cette affaire, le Premier ministre congolais a adressé une lettre au Conseil fédéral suisse le 9 décembre 2008 affirmant la volonté de l'État congolais de récupérer ces avoirs. Il a mandaté l'avocat suisse Enrico Monfrini, déjà actif pour la restitution des fonds Abacha. Le 23 janvier 2009, celui-ci a déposé une plainte pénale pour « organisation criminelle » au nom de la République démocratique du Congo (RDC) auprès du Ministère public de la Confédération (MPC), afin d'obtenir la confiscation des quelque 8,3 millions de francs. C'est le ministère des Affaires étrangères suisse qui a pris en charge les différents frais. Pour permettre à la justice suisse d'étudier cette plainte, le Conseil fédéral a prolongé jusqu'au 30 avril 2009 le blocage des fonds Mobutu.

Des tentatives de partage et de médiation avaient été tentées avec les héritiers de Mobutu, mais sans aucun succès. « *Personne n'en veut de toute façon* », souligne Enrico Monfrini en relevant le caractère symbolique de ce dossier. « *Il en va de l'intérêt de la Suisse que ces fonds, provenant de façon flagrante d'actes criminels, ne retournent pas dans de telles mains* ».

Fin avril 2009, au bout de douze ans de procédures, la Suisse se résigne pourtant à débloquer les fonds, en expliquant avoir épuisé ses dernières cartouches pour maintenir les avoirs bloqués. On s'oriente alors vers un bien triste épilogue<sup>148</sup>,

**145** Georges Marie Becherrat, 27-28 mai 2006, « Les fonds en Suisse de Mobutu refont surface », *24 Heures*. Le Tribunal fédéral a en effet jugé excessif un prolongement de trois ans du blocage des fonds, qui avait pourtant déjà duré six ans (1997-2003). Il s'est basé sur le fait que les créanciers suisses de Mobutu, qui avaient fait valoir des prétentions sur des arriérés, avaient déjà tous été remboursés. Le tribunal estima que le gouvernement congolais ne montrait « plus d'intérêt » pour la procédure d'entraide judiciaire.

**146** Valérie de Graffenried, 18 juillet 2007, « La Suisse veut restituer le magot de Mobutu », *Le Temps*.

**147** Début décembre 2008, le CCFD-Terre Solidaire et une vingtaine d'ONG congolaises et internationales appelaient, dans un communiqué commun, à la restitution rapide des fonds Mobutu.

**148** « RD Congo : la Suisse concède les avoirs de Mobutu à sa famille », 22 avril 2009, <http://www.linternationalmagazine.com/article6478.html>.

les fonds devant revenir aux héritiers de feu le maréchal Mobutu, dont l'un des fils, principal héritier visé par la saisie, occupe un fauteuil de ministre en RDC<sup>149</sup>. C'était sans compter la détermination de la société civile suisse et congolaise. Ainsi, Mark Pieth, professeur de droit international à Bâle, a déposé une dénonciation contre le MPC auprès de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral en sa qualité de président du « International Centre on Asset Recovery » (ICAR), centre situé à Bâle pour le recouvrement d'avares volés. Il critique l'inactivité des autorités et le refus du MPC de restituer les fonds Mobutu à la RDC. Suite à cette dénonciation, déposée le 27 avril, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le blocage des avoirs jusqu'au 31 octobre 2009 pour permettre à l'autorité compétente de se prononcer. Un énième sursis.

**EN BELGIQUE**, toutes les procédures se sont éteintes car en droit belge, le décès est un motif d'extinction du droit de punir et donc de confisquer. Mobutu est décédé en septembre 1997 au Maroc. Les autorités judiciaires belges et congolaises ont tenté de trouver une parade à cette contrainte mais, après un an de recours et de commissions diverses, elles n'ont pu empêcher, au printemps 1998, la levée de la plupart des mesures conservatoires prises en Belgique contre les avoirs de feu Mobutu. La Belgique avait notamment saisi, début juillet 1997, le produit de la vente d'un manoir bruxellois du maréchal Mobutu, le château de Fond Roy à Uccle. Le juge d'instruction Jean-Claude Leys avait, en effet, déclenché une procédure relative aux avoirs illicites de Mobutu, suite à une requête en ce sens du parquet général de la République démocratique du Congo. À la demande de M. Leys, la fille aînée de M. Mobutu, Ngawali Mbahia Ble, s'est vu contrainte de remettre plusieurs chèques d'un montant total de 2,75 millions \$, fruit de la vente du Château Fond' Roy. La résidence, un manoir cossu du début du XX<sup>e</sup> siècle situé avenue du Prince Orange à Uccle, l'une des communes aisées de Bruxelles, avait été vendue par la famille Mobutu le 3 juillet 1997 à un homme d'affaires belge, Stephan Jourdain. La demeure est estimée à plus de 10 millions de dollars.<sup>150</sup> Elle accueille aujourd'hui le Cercle de Lorraine, club privé d'industriels et d'hommes d'affaires belges.

**EN FRANCE**, aucune procédure de gel des biens de Mobutu n'a été entamée. Pourtant, en juin 1997, à l'initiative de l'ONG Agir Ici et du Centre d'Études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), un appel est lancé aux autorités françaises pour qu'elles procèdent au gel des avoirs de Mobutu dans l'Hexagone. Une demande aurait été formulée dans le même sens par le gouvernement de la RDC à l'époque.<sup>151</sup> Les biens de Mobutu n'ont jamais été restitués à la RDC. On sait seulement que la somptueuse villa de Roquebrune Cap Martin (Côte d'Azur) a été vendue aux enchères par ses héritiers et achetée par un milliardaire russe pour 6,6 millions d'euros<sup>152</sup>... mais le fruit de cette vente n'a en aucun cas été reversé à la population congolaise.

**EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**, une Commission des biens mal acquis est créée à la suite de la conférence nationale souveraine, en 1992. Elle publiera un rapport très détaillé des différents actifs détenus par les hommes politiques et hauts fonctionnaires congolais au début des années 90 : propriétés immobilières, participations dans les entreprises et véhicules sont répertoriés. La Commission reconnaît que « *le régime politique issu du coup d'État du 24 novembre 1965 a favorisé les détournements de biens publics dans la mesure où*

**149** Fati Mansour, 6 février 2009, « Les fonds Mobutu, une question d'image », *Le Temps*.

**150** Agence France Presse, 12 juillet 1997, « La justice belge saisit le produit de la vente d'un manoir de Mobutu. »

**151** *L'Humanité*, 25 juin 1997, « Et les biens de Mobutu en France ? ».

**152** Matthieu Frachon, 3 mai 2007, « Le magot caché des potentats africains », *Choc Hebdo*.

**153** On peut télécharger le rapport sur <http://congoone.net/PDF/RapportbienmalacquisCNS.pdf>.

**154** *Billets d'Afrique*, N° 134, p. 10.

**155** Christophe Ayad, « Au Congo-Kinshasa, la politique en héritage », *Libération*, 31 juillet 2006.

**156** *Courrier International*, mars 2004, « Le retour de la toque léopard » (Hors série).

**157** *Digitalcongo*, 8 mars 2007, « Bere Bemba Pollet condamné en Belgique à 3 ans de prison ».

**158** Interview de Nzanga Mobutu, 5 août 2007, *Jeune Afrique L'Intelligent*.

les nouveaux détenteurs du pouvoir depuis cette date n'ont pas eu à se soucier de justifications et explications à fournir ». <sup>153</sup> Elle souligne toutefois l'impossibilité de faire un état des lieux des biens du président Mobutu, celui-ci se montrant non-coopératif avec les membres de la Commission. Dans une déclaration publique, le Maréchal Mobutu avait présenté l'action de la Commission des biens mal acquis « *comme une agitation d'aigris visant à appauvrir les dignitaires de l'ancien régime* ». À la chute de Mobutu, cette commission devient l'Office des biens mal acquis, qui travaillera notamment sur les biens de Mobutu au Zaïre. Finalement, il n'y a eu que très peu de résultats. Ainsi, sur les 4 à 6 milliards détenus par Mobutu et ses proches en 1997, seulement 6 à 7 millions \$ ont été bloqués. Aujourd'hui, l'Office des biens mal acquis ne joue plus aucun rôle. Des scandales liés à la corruption l'ont secoué. Joseph Kabila, qui détient le pouvoir en RDC depuis l'assassinat de son père en janvier 2001 et qui a remporté l'élection présidentielle de l'été 2006, ne s'intéresse plus du tout à recouvrer la fortune de Mobutu. Peut-être devenu l'homme le plus riche du Congo actuel, il est propriétaire de la deuxième compagnie d'aviation et de plusieurs propriétés à l'étranger, sans oublier les avoirs qui dormiraient dans les caisses des paradis fiscaux. <sup>154</sup>

D'après *Libération*, Jean-Pierre Bemba, vice-président sortant de RDC et principal challenger de Kabila à l'élection présidentielle de 2006, aurait géré ces dernières années une partie de l'argent de Mobutu, son beau-père. Avant la mort du Maréchal, il était son conseiller financier, au grand dam de la famille du chef de l'État. Considéré comme un des fils spirituels de ce dernier, il a d'ailleurs mené sa campagne dans l'ancienne patrie de Mobutu, Gbadolite. <sup>155</sup> Le 24 mai 2008, Jean-Pierre Bemba est arrêté à Bruxelles, sur mandat de la Cour Pénale Internationale qui l'accuse de crimes contre l'humanité commis entre octobre 2002 et mars 2003 en Centrafrique. Il est depuis incarcéré à la Haye. Ses avoirs ont été saisis de manière conservatoire.

Les fils de Mobutu, Nzanga et Manda, ont fait un retour remarqué en RDC en 2002, ce dernier créant même son propre parti politique. Ils affirment que toute la richesse de Mobutu au Zaïre a été pillée, mais des doutes subsistent sur les milliards placés à l'étranger et les différents biens immobiliers appartenant à l'ancien dictateur. <sup>156</sup> Les héritiers du maréchal continuent donc à profiter de cette fortune, se faisant parfois prendre la main dans le sac. Ce fut notamment le cas du petit-neveu de Mobutu, Telo Mobutu Zemanga et du frère de Jean-Pierre Bemba, Jean-Jacques Bemba Pollet, qui ont été condamnés à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Bruxelles en mars 2007 pour escroqueries. <sup>157</sup> Le dernier fils de Mobutu, Nzanga, actuel ministre de l'Agriculture sous la présidence de Joseph Kabila, menace tous ceux qui voudraient s'en prendre à la fortune de son père : « *que ceux qui parlent des milliards de Mobutu nous expliquent où est cet argent et d'où il proviendrait...* ». Il reconnaît toutefois que, « *si le président Mobutu a fait de grandes choses, comme tout homme, il a eu aussi ses moments de faiblesse.* » <sup>158</sup> L'un des fils Mobutu siège également au Sénat, présidé par Kengo Wa Dondo, qui fut à plusieurs reprises premier commissaire d'État sous Mobutu. Les autres héritiers vivent à Bruxelles ou à Paris, s'offusquant eux aussi des démarches entreprises pour récupérer la fortune de leur père. Yango, une de ses filles, critique les démarches faites par la Suisse : « *Ce pays a vendu notre résidence à Savigny, les comptes bancaires sont toujours gelés, mais peuvent-ils continuellement agir ainsi ?* ». Elle ne se cache pourtant pas de compter sur le soutien du dictateur congolais Denis Sassou Nguesso, « *qui m'a aidé à régler*

*certains problèmes administratifs* » et du doyen des autocrates africains Omar Bongo qui, se vante-t-elle, « *a été paternel avec nous* »<sup>159</sup>. En somme, les héritiers n'ont qu'une seule préoccupation, réhabiliter la mémoire de leur père. Ils veulent organiser dès que possible des obsèques nationales en RDC, le corps de l'ancien dictateur reposant toujours au Maroc.

Ce n'est pas, en tout cas, le peuple congolais qui profite du butin des Mobutu, le revenu par habitant ne dépassant pas 0,30 \$ par jour. En réalité, le Maréchal n'a légué à son pays que le chaos et un système de corruption et de détournements de fonds qui se pérennisent depuis sa mort. Un récent rapport de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo explique que « *tirant profit de l'instabilité politique du pays, un réseau d'intérêts politiques, militaires et commerciaux a transféré sous son contrôle au moins 5 milliards de dollars en actifs de sociétés minières de l'État sans compensation pour le Trésor national* »...<sup>160</sup>

**159** Rachid N'Diaye, « Mobutu Sese Seko : dix ans après », *Matalana N°2*, septembre 2007, pp. 30-39.

**160** UN Security Council, 12 avril 2001, *Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC*.

# Pakistan

## BENAZIR BHUTTO ET ASIF ALI ZARDARI

### Contexte

Benazir Bhutto fut Première ministre du Pakistan de 1988 à 1996. Avec son mari Asif Ali Zardari, elle aurait détourné des centaines de millions, voire des milliards \$, selon les différentes estimations. Pour R. Baker, 3 milliards \$ auraient été détournés et blanchis. Le couple possédait des centaines de propriétés, des dizaines de sociétés et moult comptes bancaires. Ainsi, au Royaume-Uni, il détenait une vingtaine de propriétés, dont quatre appartements à Londres, des terrains de polo et des comptes bancaires à la Barclays et à la Midland Bank. En Suisse, les Zardari-Bhutto avaient ouvert des comptes dans plusieurs banques dont Citibank<sup>161</sup>, BNP, Crédit Suisse, Pictet et Cie, Banque française du commerce, Cantrade Ormond Burrus et Banque Pasha. Outre Atlantique, c'est en Floride qu'ils avaient acquis trois propriétés et de nombreuses sociétés. Le couple avait aussi créé d'innombrables sociétés écrans dans les Îles Vierges britanniques. En France, il possédait un château en Normandie au nom des parents de Zardari, des propriétés à Cannes et des comptes bancaires au Crédit Agricole, à la BNP et à la Banque La Hénin.<sup>162</sup>

B. Bhutto et son mari, que l'on avait surnommé « Monsieur 10% » au cours du premier mandat de son épouse, puis « Monsieur 40% » lorsqu'il était ministre de

**161** L'UNODC montre que 40 millions \$ auraient circulé sur un compte de la Citibank. UNODC, septembre 2004, *The Anti-Corruption Toolkit*, Vienne.

**162** R. Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 81.

l'Investissement, avaient installé un véritable système de pillage des ressources de l'État, notamment à partir des taxes douanières. Des entreprises suisses, américaines et britanniques, qui avaient obtenu des contrats avec l'État pakistanais, versaient d'importantes commissions par le biais de sociétés écrans extraterritoriales qui appartenaient généralement à un des membres du clan Bhutto. Sans oublier les sociétés françaises... B. Bhutto signa en effet un contrat de 4 milliards \$ avec les groupes Dassault Aviation, Snecma et Thomson-CSF pour la construction de Mirages, à la suite de l'annulation par les Américains d'une commande de deux F-16. Les groupes français auraient versé 5% de commissions sur un compte à la Marleton Business S.A, une société appartenant à Zardari et domiciliée aux Iles Vierges. Le couple Bhutto-Zardari aurait ainsi reçu 200 millions \$. Ils ne purent jamais les récupérer, car Bhutto fut chassée du pouvoir à cette période.<sup>163</sup>

**163** R. Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 79.

## Procédures

À la fin du deuxième mandat de B. Bhutto, les autorités judiciaires pakistanaises ont demandé l'assistance de leurs homologues suisses, britanniques et américains afin de saisir les fonds. **La Confédération helvétique**, seule à répondre à cette demande d'entraide judiciaire<sup>164</sup>, a identifié, en septembre 1997, plus de 500 comptes bancaires distincts au nom de la famille Bhutto. Elle gèle alors 80 millions \$ et les avoirs que B. Bhutto possédait à titre de participation dans six sociétés domiciliées aux Îles Vierges et au Panama.

**164** Le Royaume-Uni ne lança aucune mesure de blocage et répondit à la demande d'entraide judiciaire en demandant des preuves supplémentaires sur les faits reprochés à B. Bhutto et des documents prouvant l'origine délictueuse des fonds. Selon différentes sources, la plupart des fonds seraient au Royaume-Uni (voir notamment Zia Sarhadi, octobre 1997, « Chasing the Bhutto Billions », *Muslimedia*).

Pour que soit levé le blocage des comptes, le Pakistan devait prouver la culpabilité de la famille Bhutto pour corruption et enrichissement illicite. En 2001, contre toute attente et faute de preuve tangible, la Cour suprême pakistanaise casse le jugement condamnant Bhutto pour corruption.<sup>165</sup> Mais le juge suisse, Daniel Devaud, trouve une parade et va poursuivre la famille Bhutto pour blanchiment d'argent, la corruption n'étant pas une infraction pénale jusqu'en 2001 en Suisse. Il invoque une parure à 117 000 livres sterling que Benazir Bhutto se serait offerte en puisant dans l'un de ses comptes. En juillet 2003, il condamne B. Bhutto et son mari à la peine maximale de six mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 9,1 millions d'euros à verser au gouvernement pakistanais. La condamnation est annulée lorsque le couple fait appel. La justice suisse n'en restera pourtant pas là, ordonnant une enquête pour « blanchiment par métier » et continuant de bloquer 12 millions \$ qui provenaient d'une affaire de pots-de-vin conclue en 1994 avec deux sociétés suisses, la Société générale de surveillance (SGS) et la Cotecna, contre l'attribution de marchés publics.<sup>166</sup> En octobre 2007, alors que B. Bhutto était de retour au Pakistan après 8 ans d'exil, amnistiée par la Cour suprême pakistanaise des affaires de corruption et de détournements dans lesquelles elle était impliquée, le juge d'instruction suisse annonce qu'il a achevé son enquête sur des faits présumés de blanchiment d'argent. Mais le procureur suisse n'a pas pu rendre sa décision, Benazir Bhutto étant assassinée le 27 décembre 2007, entraînant l'extinction des poursuites. Son fils de 19 ans doit lui succéder à la tête du Parti du peuple pakistanais, mais étant donné son jeune âge, c'est le mari de B. Bhutto, Asif Zardari, qui assure l'intérim. Homme à la réputation sulfureuse, emprisonné plusieurs fois au Pakistan pour corruption, Zardari était poursuivi par la justice suisse jusqu'en août 2008. Depuis, le Procureur général de Genève, Daniel Zapelli, a ordonné le classement sans suite

**165** *Le Monde*, 14/04/01. Son époux, A. Zardari, restera toutefois en prison jusqu'en 2004 avant d'être libéré et de recevoir les excuses du Premier ministre.

**166** Jeremy Carver, 2004, « À la recherche des biens d'État pillés : le cas de Benazir Bhutto », *Rapport sur la corruption dans le monde 2004*, Transparency International.

de la procédure ouverte en 1997 à l'encontre du mari de Benazir Bhutto et d'un avocat, soupçonnés de blanchiment aggravé.<sup>167</sup> 10 jours après, Asif Ali Zardari était élu président de la République du Pakistan... Pour Bernard Bertossa, l'ancien procureur général de Genève, qui avait mené l'enquête, « *cette décision est incompréhensible ! Le dossier contenait des éléments largement suffisants pour faire juger M. Zardari, ainsi que l'avocat genevois qui avait mis sur pied les mécanismes de blanchiment.* »<sup>168</sup>

Le reste des fonds détournés par le couple, estimés à plus de deux milliards \$, ne devrait cependant plus être inquiété suite à l'amnistie pakistanaise. Les autorités d'Islamabad, comme l'a montré Jeremy Carver, juriste britannique à la 11<sup>e</sup> Conférence internationale contre la corruption<sup>169</sup>, avaient eu beaucoup de mal à engager des procédures de gel des avoirs de B. Bhutto dans d'autres pays que la Suisse, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les conditions requises par les autorités étrangères étaient souvent trop complexes. Les autorités américaines auraient même proposé de verser une prime aux Iles Caraïbes en échange d'informations sur les comptes de l'ancienne Première ministre pakistanaise... curieuse de façon de procéder !

**167** Associated Press, 25 août 2008, « Fin de la procédure suisse dans l'affaire Bhutto ».

**168** Bernard Bertossa, *La justice, les affaires, la corruption*, Éditions Fayard, 2008, p.173.

**169** Jeremy Carver, 26 mai 2003, « Workshop on State looting: returning Abacha's stolen millions », *XI<sup>e</sup> Conférence internationale contre la corruption*, Séoul.

---

## Chili

### AUGUSTO PINOCHET

---

## Contexte

Augusto Pinochet a instauré pendant plus de dix sept années une dictature militaire au Chili (1973-1990). Ensuite, il reste commandant en chef de l'armée chilienne jusqu'en 1998 et sénateur à vie. Plusieurs procédures ont été tentées en Espagne et au Chili pour le faire condamner pour crimes contre l'humanité. Durant la dictature, 3 197 Chiliens ont été assassinés, plus de 28 000, torturés par ses troupes et plus de 130 000 personnes, arrêtées pour des raisons politiques.<sup>170</sup> En octobre 1998, un juge espagnol, Baltazar Garzon, fait arrêter Pinochet à Londres et demande son extradition, alors que celui-ci était venu se faire opérer. Après plusieurs mois de tergiversations<sup>171</sup>, le gouvernement britannique met fin le 2 mars 2000 à la procédure d'extradition pour des raisons médicales. Libéré, Augusto Pinochet retournera au Chili où il décède le 10 décembre 2006.

Ces dix sept années de répression ont aussi été marquées par la corruption et les détournements de fonds publics. On ne saura jamais précisément combien Pinochet a détourné pour son enrichissement personnel, car toutes les procédures et enquêtes à son encontre ont pris fin à sa mort, mais le journal *The*

**170** Chiffres de la Commission Vérité et Réconciliation au Chili.

**171** Chronologie disponible sur <http://www.lexpress.fr/info/monde/dossier/chili/dossier.asp?ida=403737>.

**172** Kim Sengupta, février 1999, « Les millions du général Pinochet », *The Independent* (traduit dans *Courrier International* du 25 février 1999).

**173** « Le secret de la fortune Pinochet », 3 août 2006, *Courrier International*.

**174** Voir *Le Monde*, 15 décembre 2004 et *The Santiago Times*, 9 décembre 2004, « Chile's Pinochet received US\$ 12 million from US and other countries, paper says. »

**175** Claire Martin, 19 octobre 2005, « La justice chilienne s'intéresse au magot de Pinochet », *Le Monde*.

**176** Kim Sengupta, février 1999, « Les millions du général Pinochet », *The Independent* (traduit dans *Courrier International* du 25 février 1999).

*Independent* indiquait en 1999 que Pinochet aurait amassé une fortune de plusieurs dizaines de millions de livres.<sup>172</sup> Les juges chiliens l'estiment, eux, à près de 27 millions \$. Une fortune colossale quand on la compare aux 1,2 million de dollars qu'aurait pu accumuler, sans rien dépenser tout au long de sa vie, le général Pinochet en tant que fonctionnaire aux plus hautes fonctions de l'État. À son arrivée au pouvoir, le général Pinochet ne possédait qu'une modeste maison et une voiture. Le sujet fait toujours l'objet d'un débat au Chili. En juillet 2006, l'ancien chef de la police secrète, M. Contreras, affirmait que la fortune amassée par Pinochet provenait en partie du trafic de drogue organisé par son fils et en partie des fonds secrets de l'armée chilienne<sup>173</sup>. La dette du dictateur atteint pour sa part les 12,8 milliards \$.

Le dictateur chilien a notamment profité de la guerre froide pour s'enrichir. Entre 1974 et 1997, il aurait reçu plus de 12,3 millions \$ à titre de « commissions de services et de voyages à l'étranger. » Selon les informations du *New York Times* reprises par le *Santiago Times*, Pinochet aurait reçu 3 millions \$ des États-Unis, 1,5 million \$ du Paraguay, un million de la Chine, et d'autres millions \$ du Royaume-Uni, de Malaisie et du Brésil (paiements combinés).<sup>174</sup> Pinochet aurait aussi reçu des pots-de-vin sur des contrats d'armement. Le plus important fabricant d'armes du Royaume-Uni, BAE Systems, aurait versé plus de 2 millions de dollars à Pinochet entre 1997 et 2004. La justice chilienne enquête aussi sur l'achat de 25 Mirages belges en 1994, de tanks Léopard hollandais, de 22 chars à la fabrique suisse Mowag et sur la vente illégale de 12 tonnes d'armement à la Croatie, en pleine guerre des Balkans.<sup>175</sup> Les Pinochet détenaient, par ailleurs, de nombreuses entreprises chiliennes prometteuses comme Soquimich, premier producteur chilien d'iode et d'engrais azotés. Cette entreprise a été privatisée sous Pinochet et a rapporté un argent fou à ses nouveaux propriétaires. L'ancien dictateur chilien a aussi présidé aux destinées de la société sucrière Iansa, de la compagnie d'électricité Endesa et du groupe industriel d'État Corfo.<sup>176</sup>

Il ne possédait pas moins de quatorze propriétés au Chili, dont celle au cœur de Lo Barnechea, le quartier résidentiel le plus luxueux de Santiago : une propriété de plus de 5 000 m<sup>2</sup> !

## Procédures

Pinochet aurait détenu de nombreux comptes dans des établissements bancaires aux États-Unis, en Espagne, au Royaume-Uni (à la City de Londres) et en Suisse, mais aussi **au Chili** où plusieurs enquêtes ont été menées pour fraude fiscale. Un juge chilien, S. Muñoz, a établi qu'entre 1980 et 2004, A. Pinochet aurait commis des fraudes fiscales pour près de 9 millions de dollars. Il a mis sous séquestre onze propriétés de l'ex-dictateur. La femme du général, Lucia Hiriart, et son fils cadet, Marco Antonio Pinochet, ont été arrêtés le 10 août 2005 pour complicité de fraude fiscale, sur ordre du juge Sergio Muñoz. L'immunité de Pinochet a été levée en octobre 2005 sur les affaires de corruption. Il a donc été inculpé et assigné à résidence en novembre 2005, mais n'a jamais pu répondre des faits qui lui étaient reprochés devant une cour chilienne. Son décès en décembre 2006, à l'âge de 91 ans, remet en cause l'ensemble des procédures lancées à son encontre.

En octobre 2007, c'est sa famille et ses plus proches collaborateurs qui sont rattrapés par la justice chilienne et arrêtés. Le juge Carlos Cerda a inculpé une vingtaine de personnes en raison « d'importantes indications tendant à prouver qu'ils

avaient participé au détournements de fonds publics pendant la dictature »<sup>177</sup>. Ils ont été remis en liberté provisoire après deux jours de détention en attendant une nouvelle convocation de la justice. La présidente actuelle du Chili, Michèle Bachelet, s'est félicitée de la détermination de son pays à enquêter sur la corruption du régime Pinochet.

Les procédures d'enquête ouvertes au Chili pour détournements de fonds, fraudes fiscales et blanchiment d'argent font suite aux révélations de la Commission du Sénat américain qui a enquêté, de 1999 à 2001, à l'initiative du sénateur démocrate Carl Levin, sur les comptes de l'ancien dictateur chilien **aux États-Unis** et son épouse. Cette commission a publié un premier rapport le 15 juillet 2004 et un complément le 16 mars 2005. Ces deux rapports<sup>178</sup> révèlent l'existence de plus de 125 comptes bancaires appartenant à Pinochet dans divers établissements aux USA mais aussi dans des paradis fiscaux. Pinochet utilisait de fausses identités comme « Daniel Lopez » ou « John Long » et des faux passeports diplomatiques pour retirer des fonds. La Commission du Sénat a souligné le rôle joué par la banque américaine Rigg's Bank, où étaient déposés plus de 30 millions \$. Elle met en cause les responsables de la banque, qui ont permis que Pinochet dépose de l'argent provenant de détournements de fonds publics et de blanchiment d'argent. Le personnel de la Rigg's Bank a facilité le transfert de fonds à travers le monde à la fin des années 90, alors qu'une Cour de justice espagnole, où il était poursuivi pour violations des droits de l'Homme et génocide, avait réclamé en 1998 le gel de tous les avoirs du dictateur à l'étranger. Tandis que Pinochet était arrêté à Londres, où il demeura pendant 500 jours, la Rigg's Bank aurait transféré 1,6 million de dollars d'Angleterre aux États-Unis et monté des opérations fictives, dans des paradis fiscaux, pour mettre ces capitaux à l'abri de la justice, en cachant l'identité de leur propriétaire. La Rigg's Bank fut condamnée en janvier 2005 à payer une amende de 16 millions \$ pour violation de la loi et, en février 2005, Joseph et Robert Allbritton, propriétaires de la banque depuis trente ans et proches de la famille Bush, payèrent un million \$ d'amende et versèrent 8 millions \$ à une fondation chilienne chargée d'assister les victimes du régime Pinochet. En échange, la cour espagnole abandonna toute poursuite pénale et civile contre le personnel et la direction de la Rigg's Bank.<sup>179</sup>

Outre la Rigg's Bank, une banque suisse basée en Floride a gelé, sur ordre de la Cour de justice fédérale américaine, un million \$. Cet argent a été restitué par la suite au Chili sur un compte spécial, créé par le juge chilien en charge de l'enquête, S. Muñoz.<sup>180</sup>

**EN SUISSE**, malgré plusieurs interpellations de députés au Conseil Fédéral, aucune décision politique ou judiciaire n'a été prise pour demander le séquestre des comptes du dictateur chilien. Pourtant, le Sénat américain considère que la Suisse est un des pays où est cachée une partie du trésor de Pinochet.<sup>181</sup> En octobre 1998, le juge espagnol Baltazar Garzon a d'ailleurs appelé la Suisse et le Luxembourg à geler les comptes bancaires que l'ex-dictateur du Chili aurait pu y avoir. En gelant les comptes, le juge espagnol veut empêcher Pinochet de mettre son capital à l'abri au cas où il serait jugé en Espagne et condamné à verser des amendes ou des dommages et intérêts. En février 1999, le Conseil fédéral a répondu qu'il attendait une demande d'entraide judiciaire formelle pour bloquer les comptes, ne jugeant pas utile de se servir de l'article 102-8 de la Constitution qui lui permet de demander le blocage des comptes avant même toute demande de l'État spolié (article pourtant utilisé pour bloquer les fonds

**177** Associated Press, 6 octobre 2007, « Les proches de Pinochet sortent de prison ».

**178** Rapports des sénateurs Carl Levin et Norm Coleman, 15 juillet 2004, *Money laundering and foreign corruption: Enforcement and effectiveness of the Patriot Act*, Permanent subcommittee on Investigations et 16 mars 2005, *Money laundering and foreign corruption: Enforcement and effectiveness of the Patriot Act-Supplemental staff report on US accounts used by Augusto Pinochet*.

**179** Timothy L. O'Brien et Larry Rohter, 12 décembre 2004, « The Pinochet money trail », *The New York Times*. Voir aussi Patrick Jarreau, 17 juillet 2004, « Le Sénat américain, l'argent de Pinochet et les drôles de transactions de la banque Riggs », *Le Monde*.

**180** Steve Anderson, 15 août 2005, « Pinochet bank account in Florida impounded », *The Santiago Times*.

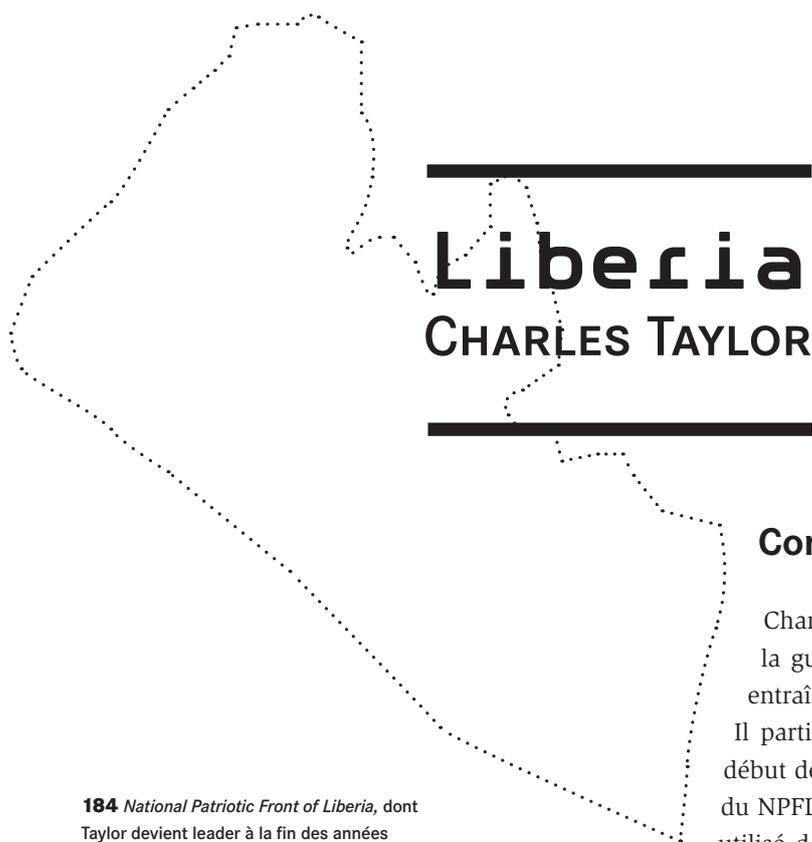
**181** *24 Heures*, 2-3 avril 2005, « La justice chilienne demande un droit de regard sur les comptes d'Augusto Pinochet. »

**182** Conseil fédéral suisse, 17 février 1999, réponse à une question de Jean Ziegler du 30 novembre 1998.

**183** Christine Legrand, « Le général Pinochet aurait placé des lingots d'or à Hongkong », *Le Monde*, 26 octobre 2006.

Marcos et Duvalier).<sup>182</sup> Le 16 mars 2006, l'Office fédéral de la justice reçoit une demande d'entraide datée du 10 janvier sur les comptes du dictateur et de ses proches. La justice chilienne lui demande de transmettre les documents bancaires, mais pas de bloquer les comptes. Après la mort du dictateur, la procédure est abandonnée.

Le dernier coup d'éclat avant la mort du dictateur, en décembre 2006, fut la découverte de 9 620 kg d'or, sous forme de lingots au nom de Pinochet dans les coffres de la banque HSBC à Hong Kong. Le butin représente, au cours actuel, la coquette somme de 190 millions de dollars.<sup>183</sup>



**184** *National Patriotic Front of Liberia*, dont Taylor devient leader à la fin des années 1980.

**185** *Revolutionary United Front*, fondé par Foday Sankoh, qui fera alliance avec Taylor.

**186** Lydia Polgreen et Marlise Simons, 14 juin 2007, « Panel says liberian ex-leader's wealth hasn't vanished », *New York Times*.

**187** Cecil Franweah Frank, 18 avril 2006, « The other dimension of Charles Taylor Saga: return of stolen funds », *The Perspective*, Atlanta.

**188** *Baltimore Sun*, MD 1er Août 2003 – « More than troops » par Emira Woods et Carl Patrick Burrowes.

## Contexte

Charles Taylor fut l'un des principaux protagonistes dans la guerre civile qui secoua le Liberia de 1989 à 1996, qui entraîna la chute de l'ancien président libérien Samuel Doe. Il participa également à la guerre civile au Sierra Leone au début des années 90. Il est tristement célèbre, avec les troupes du NPFL<sup>184</sup> au Liberia et du RUF<sup>185</sup> en Sierra Leone, pour avoir utilisé des châtiments particulièrement cruels, dont l'amputation des bras, comme tactique de guerre. À la fin de la guerre civile au Liberia, il fut élu président d'un Liberia saisi par la peur en 1997 et restera au pouvoir jusqu'en 2003. Le 29 mars 2006, il est arrêté au Nigeria, où il était en exil depuis sa chute. Il est détenu, depuis fin juin 2006, à La Haye où il est inculpé pour crimes de guerre. Son procès a débuté le 4 juin 2007 devant le tribunal spécial international pour la Sierra Leone et le Liberia et devrait durer jusqu'à fin 2009. Par une décision particulièrement contestable, le tribunal lui a reconnu le « statut de partiellement indigent », lui allouant quelques 50 000 dollars par mois et un avocat commis d'office pour sa défense, alors que le *New York Times*, en juin 2007, affirmait que C. Taylor détiendrait environ un demi-milliard de dollars d'actifs financiers cachés au Liberia et au Nigeria, citant un rapport de la *Coalition for International Justice* remis à l'ONU.<sup>186</sup>

L'ONG *Global Witness* évalue à plus de 3 milliards \$ les fonds du clan Taylor qui seraient placés aux États-Unis, en Suisse et dans d'autres paradis fiscaux.<sup>187</sup> En 2003, deux universitaires américains (Emira Woods et Carl Burrowes) estimaient, eux, à 3,8 milliards \$ les fonds libériens placés sur des comptes en Suisse.<sup>188</sup>

## Procédures

Le gel des avoirs de Taylor a débuté avant même sa destitution. Le 19 juin 2003, le Tribunal spécial international pour la Sierra Leone, créé à la suite d'un accord entre l'ONU et le gouvernement de Sierra Leone, a demandé à l'Office fédéral de justice **suisse** de bloquer les avoirs du président libérien, Charles Taylor et de produire les documents bancaires correspondants. La demande d'entraide judiciaire vise également des proches de Taylor, des représentants de son régime, ainsi que plusieurs hommes d'affaires et entreprises. Le Tribunal spécial accuse Taylor d'avoir soutenu financièrement et militairement deux groupes de rebelles durant la guerre civile de Sierra Leone et de les avoir soutenus lors de leurs attaques contre la population civile. En contrepartie, Taylor se serait fait remettre des diamants bruts. Il aurait ensuite placé le produit de la vente de ces pierres précieuses dans des établissements bancaires de différents pays, dont la Suisse. Deux millions de francs suisses ont ainsi été bloqués sur des comptes détenus par deux personnes de l'entourage de Charles Taylor. Depuis, cette ordonnance de saisie-arrêt a été levée. L'exécution de la demande d'entraide judiciaire du Tribunal spécial pour la Sierra Leone est entre les mains du Ministère public de la Confédération.<sup>189</sup>

Le 12 mars 2004, à l'initiative de la diplomatie américaine, une résolution est votée au **Conseil de Sécurité des Nations unies** selon laquelle « *tous les États membres doivent immédiatement geler les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur leur territoire, qui sont en la possession ou sous le contrôle direct ou indirect des personnes ou d'autres personnes identifiées par le Comité* »<sup>190</sup>. Les personnes concernées par cette résolution sont Charles Taylor, sa famille et son entourage, notamment Jewell Howard Taylor et Charles Taylor Jr., hauts fonctionnaires de l'ancien régime Taylor. Le 29 avril 2004, se fondant sur la résolution du Conseil de Sécurité, le **Conseil de l'Union européenne** demande à tous les États membres de geler les avoirs de Charles Taylor et son entourage, dans le règlement n° 872/2004.<sup>191</sup> Les États-Unis, à l'initiative de cette décision du Conseil de Sécurité, ont également entrepris de geler les avoirs de Taylor et de ses proches, mesures que le président Bush a prolongées, chaque année, durant son mandat. « *La stabilité du Liberia est encore trop fragile* », indique le communiqué de la Maison Blanche<sup>192</sup>.

Hormis quelques cas isolés, rares sont toutefois les pays à s'être montrés coopératifs. Tout porte à croire que Charles Taylor dispose encore d'une « *richesse considérable* », comme le souligne le Conseil de Sécurité qui a créé, le 21 juin 2007, une commission d'évaluation de la mise en œuvre de la résolution de 2004. De nombreux pays, comme le Nigeria, le Burkina Faso et la Sierra Leone, ont refusé jusqu'à présent de coopérer avec la justice internationale, la fortune de l'ancien dictateur semblant embarrasser les milieux politiques et économiques (notamment les entreprises forestières occidentales).<sup>193</sup> En effet, selon l'ONG *Global Witness*, l'argent du bois et des « *diamants du sang* » aurait rapporté, en 2002, au moins 152 millions de dollars de recettes d'exportation. Cette même année, 25% des fonds déposés dans les banques suisses (soit 3,8 milliards de dollars) en provenance d'Afrique étaient libériens...<sup>194</sup> En avril 2008, lors d'une audience du Tribunal pénal international de la Haye, les juges ont dénoncé la difficulté qu'ils avaient à récupérer les fonds du fait de l'existence d'instruments financiers opaques et des paradis fiscaux. Seulement 6 millions de dollars ont pu être saisis via

**189** Sur délégation de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Cf. Communiqués de presse de l'Office Fédéral de la Justice, 23 juin 2003 et 23 juillet 2003.

**190** La résolution précise « *y compris les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques détenus par des entités appartenant à ou contrôlées directement ou indirectement par l'une d'entre elles ou par toute personne agissant pour leur compte ou sur leurs ordres, identifiée par le Comité, et veiller à empêcher leurs nationaux ou quiconque sur leur territoire de les mettre directement ou indirectement à la disposition de ces personnes, non plus que tous autres fonds, avoirs financiers ou ressources économiques, ou d'en permettre l'utilisation à leur profit.* » Cf. Conseil de Sécurité des Nations unies, 12 mars 2004, *Résolution 1532*, New York.

**191** Le gel des fonds de Charles Taylor par l'UE s'inscrit dans le cadre des mesures restrictives que l'UE peut prendre sur le fondement des articles 60 et 301 du Traité instituant la Communauté européenne, qui établissent que les sanctions financières internationales sont un outil de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). En conséquence, les sanctions financières mises en œuvre par un règlement du Conseil de l'Union européenne ont directement force de loi dans l'ordre juridique des États membres. On trouve la liste des sanctions financières de l'UE sur : [http://ec.europa.eu/external\\_relations/cfsp/sanctions/list/consol-list.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/cfsp/sanctions/list/consol-list.htm).

**192** "Continuation of the National Emergency Blocking Property of Certain Persons and Prohibiting the Importation of Certain Goods From Liberia", 18 juillet 2006.

**193** Seuls les Pays-Bas ont condamné à 8 années de prison Kus Kouwenhoven, Néerlandais, considéré comme l'un des hommes clés de la mise sous coupe réglée du Liberia. Ancien directeur des opérations de l'Oriental Timber Company (OTC), une entreprise d'exploitation de bois contrôlée par Taylor, il bénéficiait d'une concession grande comme la Belgique où il se livrait à la déforestation la plus sauvage.

**194** Global Witness, 31 mars 2003, *The Usual Suspects* (ou Comment le trafic d'armes et les activités mercenaires en Afrique occidentale sont soutenus par le gouvernement libérien et par des entreprises d'exploitation forestière).

**195** Marlise Simons, 9 mars 2008, "Gains Cited in Hunt for Liberia Ex-Warlord's Fortune", *The New York Times*.

l'intervention des Nations unies, alors que l'enquête du tribunal spécial pour la Sierra Leone a démontré que plus d'un milliard de dollars avaient circulé de 1997 à 2003 sur les comptes personnels de Charles Taylor, alors président.<sup>195</sup>

**AU LIBERIA**, la prudence est de mise car une bonne partie de l'élite a fait fortune grâce au système Taylor. Malgré l'activisme de la nouvelle présidente du Liberia, Ellen Johnson Sirleaf qui a, lors de son premier voyage officiel aux États-Unis, demandé au président Bush et aux autorités américaines de restituer les fonds de Taylor et de ses proches, les députés du Liberia ne sont pas prêts à demander la restitution des fonds de l'ancien dictateur. Ils ont refusé, le 21 septembre 2007, de voter une loi qui devait autoriser le gel des avoirs de Ch. Taylor, de plusieurs membres de sa famille et d'anciens responsables de son régime. La loi a été jugée non conforme à la Constitution du pays, certains députés libériens accusant la présidente Sirleaf de vouloir « *faire plaisir* » aux Nations unies en présentant cette loi. Pour nombre d'observateurs, la décision de l'Assemblée nationale suggère que Ch. Taylor dispose toujours d'une certaine influence dans les milieux politiques du Liberia. Par ce vote, les députés empêchent l'application des sanctions des Nations unies au Liberia et donc, toute procédure de restitution. À la réouverture du procès de Charles Taylor devant le Tribunal pénal international de la Haye, début janvier 2008, ses avocats ont par ailleurs demandé la levée du gel des avoirs et des interdictions de voyager émises par le Conseil de Sécurité des Nations unies à l'encontre d'anciens comparses de Charles Taylor.



**196** Global Witness, 24 mars 2004, *Time for Transparency*, rapport sur les pratiques de corruption dans l'exploitation de l'or noir dans cinq pays : l'Angola, le Congo Brazzaville, la Guinée équatoriale, le Kazakhstan et Nauru.

Noursoultan Nazarbaev est le président du Kazakhstan depuis 1991. Selon un rapport de l'ONG britannique *Global Witness*<sup>196</sup>, plus d'un milliard de dollars de pots-de-vin auraient été versés au président Nazarbaev et à son entourage par les sociétés Mobil Oil, Amoco, Chevron Texaco et Philips Petroleum.

## Procédures

Une procédure a été ouverte au Kazakhstan contre le Premier ministre Akezhan Kazhegeldin, qui était devenu opposant du président kazakh. Une commission

rogatoire internationale<sup>197</sup> a alors été envoyée à la Belgique puis à la Suisse. L'enquête mit à jour non pas des comptes au nom du Premier ministre, mais au nom du président lui-même<sup>198</sup>...

C'est la **Suisse** qui a indentifié puis saisi les comptes dont Nazarbaev était l'ayant droit économique. L'équipe de Bernard Bertossa, à Genève, a constaté qu'ils étaient notamment alimentés par des « commissions » versées par des sociétés pétrolières américaines liées à l'obtention de concessions pour exploiter les ressources pétrolières du Kazakhstan, ce qui constituait à l'époque une infraction en droit américain.

Informées par Genève, les autorités des **États-Unis** ont ouvert une procédure en 1999 contre lui, sur des faits de blanchiment de fonds et de corruption d'agents publics étrangers. Le président Nazarbaev et des membres de son gouvernement étaient les bénéficiaires économiques de plusieurs sociétés offshore ou de fondations.

À son tour saisie d'une demande d'entraide judiciaire de la justice américaine, la Suisse a bloqué, toujours en 1999, 200 millions \$ dans trois banques genevoises, dont la banque Pictet (86 millions \$) et le Crédit Agricole Indosuez. Sur les comptes de cette dernière, James Giffen, un consultant américain auprès des compagnies pétrolières, était chargé de verser des commissions au profit des dirigeants kazakhs. Derrière deux de ces comptes suisses se cachaient l'actuel président et sa famille, via une fondation au Liechtenstein. M. Giffen n'a toujours pas été jugé aux États-Unis où il est poursuivi pour corruption d'agents publics étrangers et blanchiment<sup>199</sup>.

À Genève, l'enquête a reconstitué les flux financiers et déterminé les intermédiaires. Mais il est impossible d'inquiéter M. Nazarbaev, qui bénéficie de l'immunité et qui a toujours soutenu que l'argent déposé était la propriété de la République kazakhe. En mai 2007, 84 millions \$ ont été restitués et affectés pour la scolarisation d'enfants défavorisés<sup>200</sup>, suite à des négociations entre les autorités suisses, américaines et kazakhes. Des journalistes kazakhs qui ont tenté de faire la lumière sur cette affaire ont été menacés...<sup>201</sup> Une journaliste kazakhe qui avait réalisé une interview de Bernard Bertossa, le procureur suisse en charge de l'enquête, publiée dans un des rares journaux d'opposition, fut agressée et grièvement blessée. Sa fille a été enlevée, puis assassinée.<sup>202</sup> Une coalition de mouvements de la société civile a été créée en 2005, Kasachstan-Koalition, regroupant l'Action Place Financière Suisse, International Economy Academy of Eurasia (IEAE) et Transparency International Suisse, pour contrôler la procédure de restitution.

Aux États-Unis, Nazarbaev continuait encore récemment à être reçu en haut lieu, comme par le président Georges W. Bush puis par son père Georges Bush, début novembre 2006.<sup>203</sup>

**197** Acte écrit par lequel un juge ou un procureur demande à un homologue étranger d'exécuter une mesure (audition d'un témoin, remise de documents, blocage d'un compte, etc.) pour les besoins de sa propre procédure.

**198** Dès le 24 septembre 2001, le journal *Le Temps* révélait que l'enquête s'avérait « particulièrement compromettante pour le président actuel du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev ».

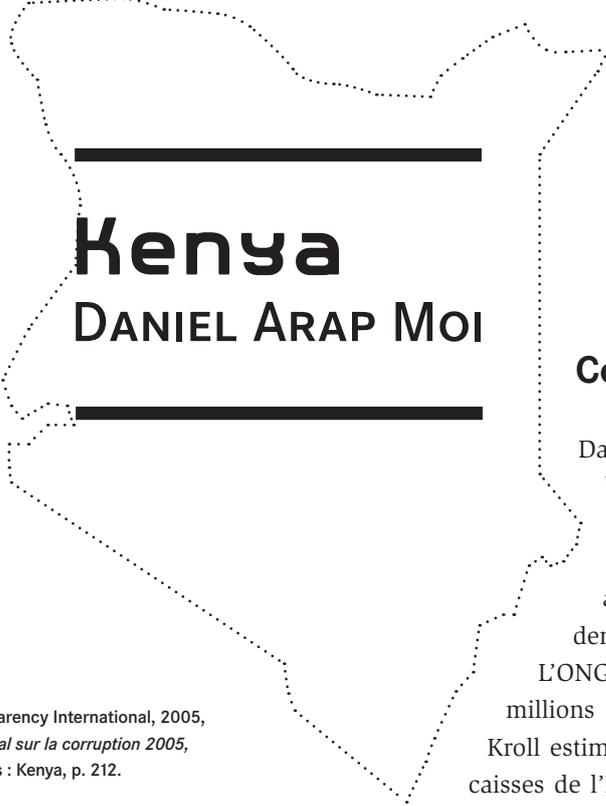
**199** Cf. Peter Maas, 23 décembre 2007, « The Fuel Fixers », *The New York Times*.

**200** Simon Petite, 15 septembre 2007, « Argent des dictateurs : la Suisse se pose en modèle », *Le Courrier*.

**201** Voir : Agathe Duparc, 15 février 2006, « Argent des dictateurs, la Suisse vide ses coffres », *Le Monde* et Marie Jégo, 25 mars 2004, « Kazakhgate : des millions de dollars à l'étranger et une comptabilité secret d'État », *Le Monde*.

**202** Bernard Bertossa, *La justice, les affaires, la corruption*, Éditions Fayard, 2008.

**203** Ron Stodghill, 5 novembre 2006, « Oil, Cash and Corruption », *New York Times*.



# Kenya

## DANIEL ARAP MOI

### Contexte

Daniel Arap Moi dirigea le Kenya du 22 août 1978 à décembre 2002, où il perdit les élections présidentielles. Durant ces 23 années de pouvoir, il met en place un régime dictatorial et corrompu qui pillera, selon la Commission anti-corruption créée à sa chute par le nouveau président Kibaki, 3 milliards \$ (9% du PNB du Kenya en 2004 !).

L'ONG *Transparency International*, elle, parle de plus de 600 millions \$ détournés<sup>204</sup>, tandis que le rapport du détective Jules

Kroll estime qu'Arap Moi a détourné deux milliards de dollars des caisses de l'État<sup>205</sup>. La famille détenait plus de sept palais au Kenya et avait des actions dans les trente entreprises les plus importantes du

pays. À cette époque, 70% des Kenyans étaient au chômage. La corrup-

tion et le pillage des fonds publics étaient monnaie courante au sommet de l'État kenyan. Dès novembre 1991, des juristes, des ecclésiastiques et des professeurs kenyens, citant des sources du Fonds monétaire international (FMI) dans un document adressé aux grands pays créditeurs du Club de Paris, dénonçaient que, de juin 1988 à juin 1991, 1,3 milliard de dollars avaient illégalement quitté le pays, soit l'équivalent de 40% de l'aide publique extérieure reçue sur cette période.<sup>206</sup> Puis vint l'affaire Goldenberg, une société indienne qui, en 1993, aurait passé un contrat avec le ministère des Finances kenyan en vertu duquel il était versé « une compensation », à hauteur de 12% des exportations de pierres précieuses et d'or que la société réalisait. Ce système a donné lieu à un détournement massif de fonds publics impliquant les plus hauts personnages de l'État, comme Arap Moi. La situation kenyane amène alors les États étrangers à arrêter ou à diminuer leur aide. Dès 1990, la Norvège cesse toute relation avec Nairobi. En 1991, le Danemark bloque un programme de développement rural après avoir constaté la disparition de 33 millions de dollars. Londres met un terme à ses subventions à l'huile de consommation courante, l'argent risquant de se retrouver dans la poche du clan au pouvoir. La même crainte amène la Banque mondiale à bloquer un programme énergétique de 100 millions de dollars. Un rapport de l'ambassade des États-Unis, au début des années 90, désigne M. Moi, en même temps que MM. Biwott, Oyugi et le vice-président George Saitoti, comme les principaux bénéficiaires de la corruption.<sup>207</sup> John Githongo, conseiller du président Kibaki en matière de corruption, va jusqu'à affirmer que « sous le régime d'Arap Moi, le Kenya perdait un milliard \$ par an à cause de la corruption et du délitement des institutions. »<sup>208</sup>

### Procédures

Le président kenyan Kibaki s'engagea en 2003, à peine arrivé au pouvoir, à lutter contre la corruption et à rapatrier les fonds volés par la famille Moi. Il limo-

**204** Transparency International, 2005, *Rapport global sur la corruption 2005*, Rapport pays : Kenya, p. 212.

**205** Xan Rice, 31 août 2007, « The looting of Kenya », *The Guardian*.

**206** International Herald Tribune, 22 octobre 1991. On retrouve les chiffres de l'aide au Kenya à partir de 1990 sur <http://www.delken.ec.europa.eu/en/publications/EU%20brochure.pdf>.

**207** *Idem*.

**208** Daniel Scher, 2005, *Repatriating Africa's looted billions*, *Institute of Security Studies*, Pretoria.



gea ainsi une partie de la magistrature kenyane, « soupçonnée de corruption », et demanda l'aide d'un cabinet d'enquêteurs américains, Kroll Associates, spécialiste des affaires de restitution d'avoires illicites<sup>209</sup> et qui avait mis à jour le scandale Goldenberg. Il fut soutenu dans cette démarche par les institutions internationales. Le rapport a été publié en avril 2004, mais il est resté confidentiel jusqu'en août 2007, lorsqu'un site web contre la corruption, Wikileaks, l'a mis à disposition du grand public.<sup>210</sup> L'argent aurait été blanchi dans plusieurs banques kenyanes, notamment la Trans-National Bank avant d'être transféré dans plus de trente pays, dont le Royaume-Uni, Jersey, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg... L'ex-dictateur et ses proches, notamment Joshua Kulei, son conseiller personnel, auraient également acquis plus d'une dizaine de propriétés à Londres, New York, en Afrique du Sud, en Namibie ou encore en Australie, où la famille possède une ferme de plus de 10 000 hectares. Le système de détournements était bien rodé, les fils et les proches du dictateur détenant plusieurs banques au Kenya mais aussi en Belgique. Ils avaient également pris de nombreuses parts dans des entreprises kenyanes, notamment une compagnie de télécommunications, partenaire de Vodafone.

Kibaki ordonna une enquête dans son pays, manifestement sans vouloir qu'elle aboutisse. Lui-même était fragilisé, au même moment, par une autre affaire de corruption, connue sous le nom d'Anglo Leasing, dans laquelle étaient impliqués plusieurs membres de son gouvernement<sup>211</sup>. Il fut impossible d'inculper les proches d'Arap Moi et Arap Moi lui-même, qui a toujours une certaine influence dans les milieux politiques et économiques. Il a notamment annoncé son soutien à la réélection de l'actuel président Kibaki fin août 2007, peu de jours avant la publication du rapport Kroll.

La Commission Goldenberg n'aboutit à rien et John Githongo, l'homme le plus engagé pour récupérer les fonds d'Arap Moi, fut conduit à la démission, en février 2005, après avoir reçu des menaces de mort. Il était alors à la tête de la commission anti-corruption. Depuis, il s'est exilé au Royaume-Uni où il continue ses investigations. En février 2006, il publie un rapport mettant en cause plusieurs ministres kenyans et des entreprises britanniques.<sup>212</sup> Pour lui et de nombreux observateurs, l'actuel président et son gouvernement utiliseraient les mêmes combines que Moi pour détourner de l'argent des caisses de l'État.

À ce jour, aucun pays n'a gelé ou saisi les fonds du clan Arap Moi. **Le Royaume-Uni** a lancé plusieurs enquêtes sur les affaires de corruption au Kenya, allant en 2005 jusqu'à geler des fonds appartenant à Arap Moi. Depuis, ces fonds auraient été débloqués.<sup>213</sup> À la suite de la publication du rapport Kroll sur internet, le porte-parole du gouvernement kenyan a déclaré avoir essuyé plusieurs refus du Royaume-Uni auquel le Kenya avait demandé de l'aide.<sup>214</sup> Ces propos furent aussitôt condamnés par le gouvernement britannique, affirmant s'être toujours tenu prêt à aider à la restitution des fonds et expliquant que le Kenya n'en avait jamais fait la demande. En octobre 2007, le Bureau des Fraudes de sa Majesté (Service Fraud Office) a lancé une nouvelle procédure impliquant l'État kenyan. Les entreprises britanniques auraient obtenu d'énormes contrats du gouvernement kenyan sous les présidences de Daniel Arap Moi et Mwai Kibaki. Les enquêteurs ont découvert que beaucoup de ces contrats étaient factices et couvraient, en fait, des détournements facilités par l'État kenyan. L'enquête du SFO se concentre sur le transfert de millions de livres Sterling dans des comptes ouverts à Guernesey et Jersey contrôlés par Andrew McGill, un trafiquant d'armes de 64 ans originaire

**209** Kroll Associates a notamment enquêté sur les fonds Duvalier, Marcos, Saddam Hussein... (Voir Vincent Nouzille, 3 décembre 1992, « Jules Kroll, le détective multinational », *L'Expansion*.)

**210** Le rapport peut être téléchargé sur : [https://secure.wikileaks.org/leak/KTM\\_report.pdf](https://secure.wikileaks.org/leak/KTM_report.pdf). Voir également [http://wikileaks.org/wiki/The\\_looting\\_of\\_Kenya\\_under\\_President\\_Moi](http://wikileaks.org/wiki/The_looting_of_Kenya_under_President_Moi).

**211** Cette affaire a notamment entraîné le gel d'un prêt de 83 millions de livres sterling de l'Union européenne au Kenya.

**212** Fergal Keane, 9 février 2006, « A fearless Kenyan whistle-blower », *BBC News*.

**213** Marc Roche, 23 mai 2006, « Petits arrangements entre amis à la City », *Le Monde*.

**214** Alfred Mutua : "Some of the money is in UK bank accounts. We have asked the British government to help us recover the funds, but so far they have refused." in Xan Rice, 31 août 2007, « The looting of Kenya », *The Guardian*.

de Fife (Écosse). Des documents publiés par le journal *The Guardian*<sup>215</sup> démontrent que le financement de certains des 18 contrats d'équipement de sécurité suspects, au centre de l'enquête, était géré par la société Investec Trust, qui s'occupait de ces affaires depuis 2001 au travers de comptes ouverts à la HSBC de Guernesey et la Standard Chartered à Jersey.

Dernier coup de théâtre, le parlement kenyan a voté, en septembre 2007, une loi protégeant tous les députés et membres du gouvernement de toute poursuite pour des délits commis avant 2003, assurant aux corrupteurs de beaux jours devant eux<sup>216</sup>. C'est dans ce contexte que la manipulation électorale par laquelle Kibaki comptait se maintenir au pouvoir, lors du scrutin du 27 décembre 2007, à mis le feu aux poudres. Les partisans du principal candidat d'opposition ont violemment contesté l'issue du scrutin et la répression policière a fait plusieurs morts. Le Kenya s'est alors enfoncé pendant plusieurs semaines dans l'engrenage d'une violence extrême, les forces politiques attisant les tensions ethniques, avant qu'un calme relatif ne revienne au printemps 2008.

**215** David Pallister, 1 octobre 2007, « Fraud office inquiry into UK links to Kenyan cash and arms scandal », *The Guardian*.

**216** Xan Rice, 14 septembre 2007, « Kenya's elite escape action over corruption », *The Guardian*.



## Contexte

Le magazine *Forbes* estime la richesse de la famille Suharto à 4 milliards de \$, dans sa liste des personnes les plus riches du monde du 6 juillet 1998. L'ONG *Transparency International* l'évalue entre 15 et 35 milliards de dollars.<sup>217</sup> Selon certaines sources, la fortune familiale pourrait même approcher les 40 milliards de dollars<sup>218</sup>, ce qu'ont dénoncé comme « sans fondement » les avocats de la famille. Quoi qu'il en soit, le clan Suharto compte parmi les plus riches familles du monde. Mohamed Suharto a dirigé l'Indonésie de 1967 à 1998, où il fut chassé du pouvoir. Sa fortune gigantesque provient en majorité de son empire de la presse et de toutes ses ramifications. Le clan Suharto détenait des participations dans plus de mille sociétés, dispersées à travers le monde : États-Unis, Pays-Bas, Nigeria, Vanuatu... Il avait également créé des fondations ou associations à vocation sociale pour détourner des fonds publics. Par ailleurs, la famille Suharto posséderait un ranch en Nouvelle Zélande d'une valeur de 4 millions \$ et un luxueux yacht de la même valeur. Le fils Tommy, ancien golden-boy, posséderait 75% de parts d'un terrain de golf et de 22 appartements à Ascot (Angleterre). Bambang, le deuxième fils, a un appartement luxueux à Singapour (8 millions \$) et une maison à Los Angeles (12 millions \$), à côté de la maison du troisième fils, Sigit (9 millions \$). A côté des biens immobiliers, la famille posséderait une véri-

**217** Transparency International, 2004, *Rapport global sur la corruption 2004*, Berlin.

**218** Voir Radio Canada, 16 septembre 1998, « Enquête sur la fortune de Suharto » et Richard C. Paddock et Paul Watson, 27 janvier 2008, « Indonesia's Suharto dies », *Los Angeles Times*.



table flotte d'avions long-courriers et de jets pour leurs besoins personnels.<sup>219</sup> Par ailleurs, les membres du clan Suharto ont toujours d'importantes parts dans des sociétés étrangères. Bambang Trihatmodjo a notamment des parts chez Nestlé, Siemens, Deutsche Telekom, mais aussi dans l'entreprise française Alcatel.<sup>220</sup>

Dans une conférence publique, le 9 juillet 1998, le général Suharto a nié avoir déposé de l'argent sur un compte étranger. « *Je ne possède aucun compte à l'étranger* », a affirmé à Djakarta l'ancien dictateur lors de sa première conférence de presse après sa retraite. Et de continuer : « *Quiconque peut trouver un compte étranger à mon nom doit m'en faire part. S'il veut, il peut garder l'argent, et je signerai même le chèque* ». Pourtant, selon une enquête du magazine *Time* en 1999, 9 milliards \$ lui appartenant auraient été transférés de comptes bancaires suisses à des comptes dans des banques autrichiennes.<sup>221</sup>

En tout cas, il ne fait pas bon parler de la fortune de l'ancien dictateur : ce même magazine fut condamné par la Cour Suprême indonésienne, en 2007, à verser à l'ancien président Suharto plus d'un milliard de roupies indonésiennes (106 millions de dollars) de réparations pour avoir publié cette enquête, en mai 1999. À l'issue d'une enquête de quatre mois dans onze pays qui lui avait permis de tracer 15 milliards de dollars appartenant à Suharto et ses six enfants, *Time* alléguait que Suharto et ses enfants avaient amassé 73 milliards de dollars pendant son règne de 32 ans, mais qu'ils en avaient perdu la majeure partie lors de la crise financière de 1997 en Asie. Cette décision judiciaire fut immédiatement condamnée par Reporters sans Frontières, l'Alliance des journalistes indépendants (AJI) et la Fédération internationale des journalistes (FIJ), constatant que « *Suharto est toujours capable d'exercer autant de pouvoir auprès des organes du gouvernement de l'Indonésie* ». Après que le magazine *Time* a usé de tous les recours juridiques à sa disposition, trois juges de la Cour Suprême ont déjugé, le 16 avril 2009, le verdict initial de leur tribunal, estimant que l'enquête du magazine *Time* n'était pas diffamatoire et qu'elle « *restait dans les limites du code de l'éthique journalistique* »<sup>222</sup>.

## Procédures

Une commission d'enquête a été créée **en Indonésie** à la suite de ces révélations, mais elle n'a apporté aucun résultat probant, le procureur étant proche du clan Suharto. Différents responsables et organisations avaient, quant à eux, déjà exigé un blocage de possibles comptes en Suisse. Dès septembre 1996, la sénatrice suisse Ursula Bäumlín avait demandé, lors d'une séance de questions, comment le Conseil Fédéral s'y prendrait avec les probables comptes de Suharto, au cas où le dictateur serait renversé.

Le 14 mai 1998, l'ONG suisse Pain pour le Prochain a appelé la commission helvétique des banques à mener une enquête sur les possibles comptes de Suharto au sein de toutes les institutions financières suisses. Les réponses des autorités helvétiques ont toujours été négatives. Le Conseil fédéral suisse a expliqué, en novembre 1996, qu'il ne pouvait procéder à des recherches sur la fortune de la famille Suharto qu'en cas de demande formelle des autorités indonésiennes. La Commission fédérale des banques a expliqué en mai 1998 qu'une procédure n'était pas nécessaire car, conformément aux règles fixées, les instituts des finances suisses n'ont pas le droit d'accepter de l'argent dont ils savent qu'il

**219** Selon R. Baker (*op. cit.*, p. 73), on trouve aussi des maisons des Suharto à Genève, Auckland, Queenstown, aux Bermudes, à Boston et à Hawaï. Ils avaient (et ont toujours probablement) des investissements en Ouzbékistan, au Portugal, au Soudan, en Guinée Bissau, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ainsi que d'innombrables comptes bancaires dans des paradis fiscaux : Curaçao, îles Caïmans, Panama, Bahamas, îles vierges britanniques, Gibraltar, Hong Kong, îles Cook, Vanuatu et Samoa.

**220** Voir Raymond Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, pp. 75-76.

**221** Zamira Loebis, Jason Tedjasukmana et Lisa Rose Weaver/Jakarta, Laird Harrison/Los Angeles, Isabella Ng/Hong Kong, Kate Noble/London, 24 mai 1999, « Suharto INC. », *Time*.

**222** "The story published by Time magazine was still within the boundary of the media code of ethics", propos rapporté dans "Indonesia Court overturns own verdict", 16 avril 2009, Deutsche Press-Agentur.

provient d'activités de corruption. En conséquence, aucune mesure n'a été prise en Suisse, ni dans aucun autre pays du monde, pour bloquer les comptes de l'ancien dictateur indonésien, un des plus grands kleptocrates de tous les temps. La famille Suharto a pu continuer à jouir de ses biens depuis 1998.

Le 3 août 2000, après deux ans d'enquête, un nouveau procureur général indonésien, M. Darusman, notifie à Suharto son inculpation pour corruption. Il est accusé d'avoir détourné 510 millions \$ de sept fondations caritatives. Une goutte d'eau par rapport aux milliards qu'on lui reproche d'avoir détournés ! Ultime rebondissement à l'ouverture du procès, le 28 septembre 2000, le tribunal indonésien juge Suharto inapte à comparaître à cause de son état de santé. Le 12 janvier 2008, peu avant la mort de l'ancien dictateur, le procureur général indonésien a annoncé l'abandon de la procédure judiciaire après un accord à l'amiable avec la famille Suharto. Le dossier sera réglé « hors tribunal », alors que l'État indonésien réclamait 1,4 milliard \$ de dommages et intérêts. Celui qui était surnommé « le père du développement » ne comparaitra donc pas devant la justice de son pays. Le fils Suharto, Tommy, a été lui aussi poursuivi pour corruption en novembre 2000, mais il a réussi à prendre la fuite peu avant son arrestation. Le 28 novembre 2001, il fut retrouvé et arrêté. En mars 2002, il a été condamné à 15 années de prison pour avoir tué un juge qui l'avait inculpé. Suite à des pressions, il est remis en liberté quatre ans plus tard. En mai 2007, la justice indonésienne a annoncé vouloir à nouveau poursuivre le fils de l'ancien dictateur pour une affaire de corruption. Dans les années 90, il aurait détourné des millions de dollars en détenant le monopole du commerce du tabac. Le gouvernement indonésien a également fait saisir des fonds appartenant à Tommy Suharto, notamment sur un compte domicilié à l'île de Guernesey, paradis fiscal battant pavillon britannique. C'est le seul descendant du dictateur poursuivi actuellement.<sup>223</sup> La fille aînée du dictateur, Siti Hardiyanti Rukmana, dite « Tutut », se verrait bien succéder à son père. Après avoir longtemps contrôlé les très lucratives sociétés de péages d'autoroute du pays, elle s'est lancée dans la politique en créant son parti, le PKPB, pour les élections législatives de 2004.<sup>224</sup>

Au total, aucune restitution de l'argent volé par le clan Suharto n'a pu avoir lieu depuis 1998. Ce n'est pas faute de mobilisation populaire en Indonésie. L'économiste canadienne Patricia Adams, auteur d'un livre de référence sur la dette odieuse, souligne le travail colossal réalisé par des ONG indonésiennes qui, comme le Forum International pour le Développement de l'Indonésie - INFID, ont essayé de retrouver la trace des fonds utilisés par la famille Suharto. Elles ont ainsi réussi à obtenir des documents tendant à prouver que sur les 30 milliards \$ prêtés au régime Suharto entre 1966 et 1996 par la Banque mondiale, 10 milliards auraient servi des « intérêts personnels ».<sup>225</sup> Leur démonstration est accablante pour les institutions financières et les États occidentaux, qui ont soutenu un régime qu'ils savaient criminel et corrompu. Beaucoup de prêts ont été réalisés sans consultation du Parlement indonésien. En 1997, un rapport de la Banque mondiale est venu confirmer que 20 à 30 % des budgets liés à des fonds de développement avaient été détournés. Joseph Hanlon, universitaire britannique, évalue la dette du dictateur Suharto à 126 milliards \$, une dette en majeure partie odieuse que le gouvernement indonésien continue à rembourser (14 % du budget de l'État consacré au service de la dette en 2001). L'ancien président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, qui fut ambassadeur des États-Unis en Indonésie de 1986 à 1989<sup>226</sup>, a demandé en mars 2006 qu'on étudie de plus près les créances de la Banque mondiale envers ce pays. Selon l'institution financière,

**223** Agence France Presse, 21 mai 2007, « Indonesia to reopen Tommy Suharto probe ».

**224** Stéphane Dupont, 11 juin 2004, « Kleptocrates sans peur et sans reproche », *Les Échos*.

**225** Patricia Adams, février 2001, *The Concept of Odious Debt and its Relevance to Indonesia*, colloque sur la dette odieuse en Indonésie.

**226** Plate-forme Dette & Développement, *Infodette*, 7 juin 2006, « Wolfowitz contre la corruption ».



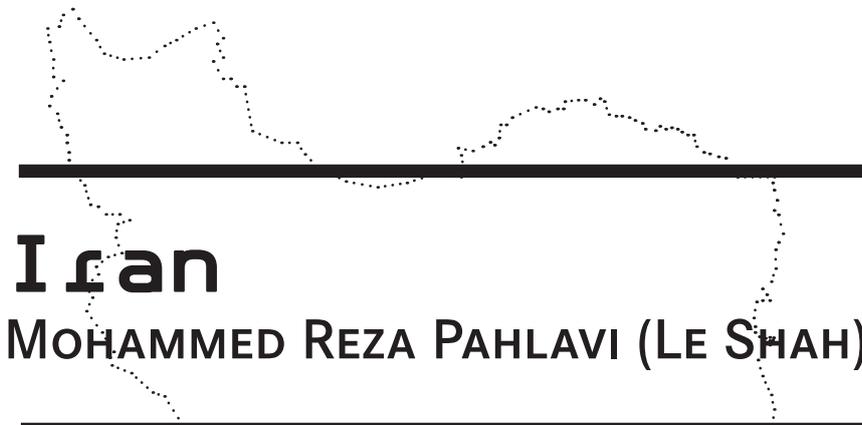
Suharto aurait détourné de 0,6 à 1,3 % du PIB de l'Indonésie durant ses 32 années au pouvoir. On peut toutefois douter que les injonctions de P. Wolfowitz, qui dut démissionner de son poste en 2007 après avoir été mis en cause pour favoritisme, soient suivies d'effets.

Le dictateur indonésien a bénéficié d'une certaine influence au sein de l'élite politique jusqu'à sa mort le 27 janvier 2008. À l'annonce de sa mort, le principal parti politique indonésien, le Golkar, fondé par Suharto, a aussitôt demandé l'abandon de toutes les poursuites judiciaires visant l'ancien dictateur. En mars 2008, la justice indonésienne acquitte à titre posthume l'ancien président Suharto des accusations de détournement de fonds liées à l'une de ses fondations caritatives, mais condamne toutefois cette fondation, Supersemar, à verser quelque 110 millions de dollars à l'État<sup>227</sup>.

Les héritiers de Suharto sont également inquiétés, mais toujours protégés... Ainsi, en mai 2008, le ministère des Finances indonésien a intenté une action en justice contre l'un des fils de l'ancien président Suharto, qu'il accuse d'avoir détourné 400 millions de dollars des caisses de l'État. Tommy Suharto est soupçonné d'avoir bradé des actifs de la société Timor (qui devait fabriquer la première voiture indonésienne) à des entreprises lui appartenant, durant la crise financière de 1997. En février 2009, les juges du tribunal civil de Djarkata ont rejeté toutes les accusations. Ce jugement a été immédiatement dénoncé par des associations de lutte contre la corruption, qui y voient l'influence persistante de la famille de l'ancien dictateur, dix ans après avoir quitté le pouvoir.<sup>228</sup>

**227** Reuters, 27 mars 2008, « Acquittement posthume pour l'ancien président indonésien Suharto ».

**228** AFP, 11 février 2009, « Suharto blanchi ».



## Iran

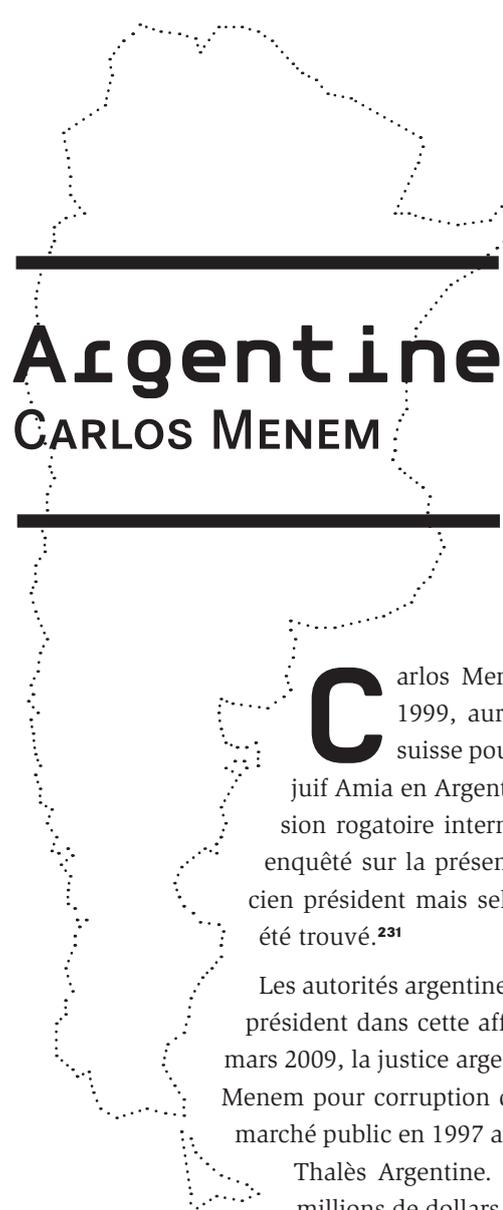
### MOHAMMED REZA PAHLAVI (LE SHAH)

**M**ohammed Reza Pahlavi, le Shah d'Iran de 1941 à 1979, aurait détourné, selon l'UNODC, plus de 35 milliards \$. Au moment de sa chute, la lutte contre la corruption n'était pas un enjeu majeur des relations internationales. Les pays occidentaux n'ont ainsi pas fait grand-chose pour récupérer et restituer la fortune à l'Iran. Cependant, sous la pression de l'Iran, qui menaçait de retirer tous les actifs placés dans le monde occidental, les États-Unis puis la Suisse ont gelé les biens et avoirs détenus par le Shah. 12 milliards \$ auraient été gelés **aux États-Unis**, à la suite d'un *Executive Order* entre 1979 et 1981. Seuls 23,3 millions \$ le seraient encore<sup>229</sup>. **En Suisse**, les autorités iraniennes ont saisi la justice suisse pour saisir les biens immobiliers que possédait le Shah d'Iran. Un séquestre judiciaire fut prononcé en 1981 contre son chalet de Saint Moritz, loué à cette époque à Silvio Berlusconi... À ce jour, nous ne savons pas si ces biens ont été restitués.

**229** United States General Accounting Office, septembre 2004, *Foreign Regimes' Asset*, Annexe 2, p. 35.

Selon une enquête américaine, une partie de l'argent de la famille Pahlavi fut placé dans la Fondation Pahlavi dont la gestion passa sous la tutelle du régime des mollahs à la chute du Shah. Elle devint une de ces fondations opaques qui gèrent les caisses noires du régime. Elle changea de nom pour devenir la Fondation Alavi (ce qui veut dire la Fondation d'Ali – le fondateur spirituel du chiisme). Enquêtant sur les organismes finançant les activités terroristes et nucléaires de Téhéran, la justice américaine a découvert que la fondation possédait un immeuble sur la prestigieuse 5<sup>e</sup> Avenue, d'une valeur de 2 milliards de dollars. Cet immeuble a été saisi en décembre 2008. Les autorités judiciaires ont aussi arrêté le responsable de la fondation.<sup>230</sup>

**230** Associated Press, 20 décembre 2008, « Arrestation d'un responsable d'une fondation iranienne à New York ».



# Argentine

## CARLOS MENEM

**C**arlos Menem, président élu de l'Argentine de 1989 à 1999, aurait reçu 10 millions \$ placés sur un compte suisse pour avoir gardé le silence sur l'attentat du centre juif Amia en Argentine par les Iraniens. À la suite d'une commission rogatoire internationale, les autorités judiciaires suisses ont enquêté sur la présence de comptes bancaires appartenant à l'ancien président mais selon l'Office fédéral de la Justice rien n'aurait été trouvé.<sup>231</sup>

Les autorités argentines continuent toutefois de soupçonner l'ancien président dans cette affaire, mais aussi pour d'autres faits. Ainsi, en mars 2009, la justice argentine a une nouvelle fois mis en accusation C. Menem pour corruption dans le cadre d'une enquête sur l'octroi d'un marché public en 1997 au groupe français d'électronique et de défense Thalès Argentine. Elle a ainsi placé sous séquestre plus de 50 millions de dollars (200 millions de pesos) de l'ancien président, devenu aujourd'hui sénateur.<sup>232</sup>

**231** Communiqué de l'Office fédéral de la justice, 13 juillet 2004.

**232** AFP, 23 mars 2009, « Thales : Menem accusé ».





---

# Serbie

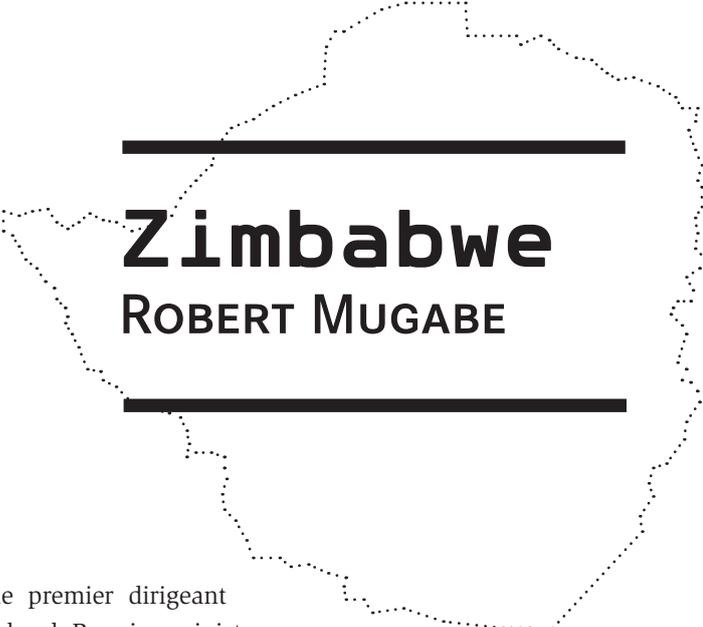
## SLOBODAN MILOSEVIC

---

**P**résident de la Yougoslavie puis de la Serbie de 1989 à 2000, Slobodan Milosevic aurait détourné plus d'un milliard \$, selon *Transparency International*. À la demande du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), le 23 juin 1999, les valeurs mobilières et immobilières ainsi que les comptes de l'ancien dictateur sont saisis, en Suisse et ailleurs. En 2002, le TPIY publie un rapport édifiant sur les réseaux financiers de l'ancien président pour contourner les sanctions internationales et financer une partie de l'économie de guerre. Mladan Dinkic, ancien gouverneur de la Banque centrale yougoslave, estime à 4 milliards de dollars l'ensemble de l'argent détourné des caisses de l'État par Slobodan Milosevic et les siens jusqu'au renversement du régime en octobre 2000<sup>233</sup>. Le rapport du TPI a remonté les filières pour plus de 500 millions de dollars qui ont circulé à travers de nombreuses sociétés écrans sur des comptes basés dans plus d'une cinquantaine de pays (Grèce, Allemagne, Autriche, Chypre, Suisse, Luxembourg, Liechtenstein, Singapour, Monaco, Guernesey, Jersey et Man...). Une autre affaire a également éclaté en 1998, lorsque des avions de SwissAir ont atterri à Belgrade avec des caisses remplies d'or. Selon une enquête de la LCI, une partie de l'argent aurait notamment transité par la France via le bureau parisien de la Banque franco-yougoslave.<sup>234</sup> La mort de Milosevic, en mars 2006, a mis fin à l'ensemble des poursuites contre le dictateur.

**233** Marc Semo, 8 juin 2002, « Le trésor de guerre de Slobodan Milosevic », *Libération*.

**234** Léonard Vincent, 2 avril 2001, « Les bonnes affaires de la maison Milosevic », *document LCI*.



---

# Zimbabwe

## ROBERT MUGABE

---

### Contexte

Robert Mugabe sera en 1980 le premier dirigeant du Zimbabwe indépendant. D'abord Premier ministre, il avouera dès 1982 que son régime a recours à la torture. En 1987, le poste de Premier ministre disparaît et Mugabe devient président de

la République. Il instaure un régime de parti unique. Quand il arrive au pouvoir, 70% des terres arables appartiennent à 4 000 fermiers blancs. Quelques milliers d'hectares sont d'abord redistribués pacifiquement à des partisans du régime, jusqu'à ce qu'en 1999, Mugabe commence à faire exproprier par la force. Les milices de pseudo anciens combattants dirigées par Chenjerai Hunzvi iront jusqu'à assassiner une dizaine de fermiers blancs. En février 2000, le projet de nouvelle constitution de Mugabe est rejeté par la population. Il prévoyait notamment une réforme agraire avec des expropriations sans compensation et une amnistie permanente pour les militaires et les membres du gouvernement. Le 6 avril 2000, Mugabe passe outre ce referendum pour imposer sa réforme agraire. Tandis qu'il se maintient au pouvoir par des fraudes électorales massives, la plupart des fermiers blancs ont fui le pays, suivis par trois millions de noirs. Le Zimbabwe connaît aujourd'hui une crise sans précédent. L'hyperinflation se chiffre en milliards de pour cent. L'appareil de production est en ruines et 94% des adultes sont au chômage. La majorité de la population survit grâce à l'aide alimentaire étrangère et le choléra a fait plusieurs milliers de victimes depuis l'été 2008.

**235** « Mugabe posséderait une villa de luxe à Hong Kong », 15 février 2009, *Nouvelobs.com*.

Pendant ce temps, à en croire le journal britannique *Sunday Times*, Robert Mugabe et sa femme Grace auraient acquis, une luxueuse villa à Hong Kong et détourné des millions de dollars vers des banques asiatiques<sup>235</sup>. C'est en juin 2008 que la villa, dotée de vastes jardins, d'un club house et d'une piscine et protégée par de hauts murs d'enceinte sur une colline verdoyante du district de Tai Po, dans le Nord de Hong Kong, aurait été achetée pour 4 millions de livres sterling au nom d'une société écran, Cross Global. Selon le journal britannique, la transaction aurait été effectuée par un intermédiaire détenteur d'un passeport sud-africain, Hsieh Ping-Sung, surnommé « Jack » par Grace Mugabe.

## Procédures

Bien que l'origine du patrimoine de Robert et Grace Mugabe soit sujette à caution, il est à noter que les procédures et sanctions dont ils font l'objet sont de nature politique et n'ont pas pour fondement l'origine illicite des fonds.

Robert Mugabe a vu ses avoirs détenus en Suisse gelés par une ordonnance du 19 mars 2002. En novembre 2002, c'est l'Union européenne qui a gelé ses avoirs à la suite d'une décision du Parlement européen concernant Mugabe et 80 de ses plus proches collaborateurs. Elles s'accompagnent d'un embargo sur les armes et d'une interdiction du territoire européen. Elles ont été prolongées depuis et même étendues, en juin 2007, à 131 personnes au total. Il y a eu toutefois des failles dans cette procédure de sanctions. Mugabe a ainsi pu assister au sommet France-Afrique en janvier 2003 à Paris, invité par le président Chirac et au sommet Afrique-Europe, à Lisbonne, en décembre 2007, malgré l'opposition du gouvernement britannique.

Suspendu du Commonwealth depuis les élections présidentielles truquées de 2002, Mugabe a aussi vu ses avoirs gelés au Canada et en Australie.

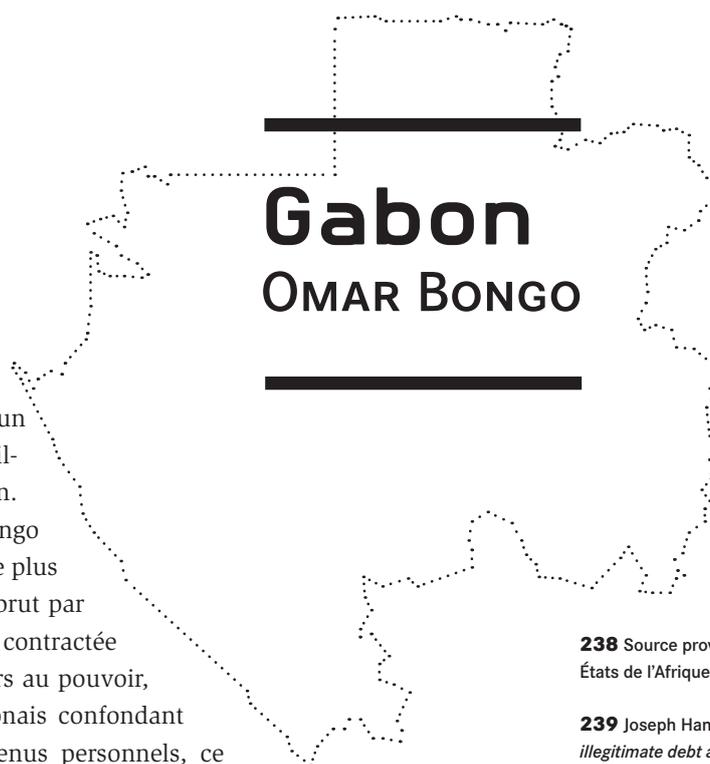
En mai 2003, c'est au tour des États-Unis de geler les avoirs de Mugabe et de 76 autres dignitaires du régime. Cette décision, adoptée par décret présidentiel, « gèle toutes les propriétés et les actifs financiers des individus visés », et interdit

aux citoyens américains « *de mener toute transaction ou opération avec les personnes concernées* ». Robert Mugabe et les 76 autres personnes visées par les États-Unis sont accusés d'avoir « *formulé, appliqué ou soutenu des politiques qui ont sapé les institutions démocratiques* » du pays. En novembre 2005, les États-Unis étendent les mesures de gel à 128 personnes et 38 sociétés. Selon le porte-parole de la Maison blanche, « *il y a encore une possibilité pour le gouvernement du Zimbabwe d'éviter un durcissement supplémentaire des sanctions : entreprendre de sérieux efforts pour rétablir des règles démocratiques et un État de droit* ». <sup>236</sup> La mesure américaine a été prolongée pour un an le 27 février 2006. Selon un rapport de l'*International Crisis Group*, ces mesures largement symboliques sont contre-productives puisqu'elles permettent au président Mugabe de se positionner en tant que victime des ambitions néocoloniales. <sup>237</sup> Le 20 décembre 2007, le président sénégalais Abdoulaye Wade a appelé, dans une tribune publiée dans *Le Figaro*, à la levée des sanctions européennes, qu'il juge « *injustes* », contre le Zimbabwe.

**236** *La Liberté*, 24 novembre 2005.

**237** International Crisis Group, 18 septembre 2007, « Zimbabwe: a regional solution ? ».

Reste qu'il est rare que les avoirs d'un chef d'État en exercice soient gelés à la suite d'une décision politique. Cela pourrait-il créer un précédent ?



**A**u cœur du Golfe de Guinée, un petit État pétrolier de 1,3 million d'habitants : le Gabon. À sa tête, de 1967 à 2009 : Omar Bongo Ondimba. Alors que le Gabon exporte plus de 13 millions de tonnes de pétrole brut par an <sup>238</sup>, Joseph Hanlon estime la dette contractée par le régime d'Omar Bongo, toujours au pouvoir, à 4 milliards \$. <sup>239</sup> Le dictateur gabonais confondant allégrement budget de l'État et revenus personnels, ce chiffre donne une idée de l'enrichissement colossal du clan Bongo, après 41 ans de mainmise sur le pouvoir gabonais. Déjà en 1993, Philippe Madelin, dans son livre *L'Or des dictatures*, dressait une liste impressionnante du patrimoine immobilier du clan Bongo : 2 villas aux États-Unis, une propriété à Nice, un appartement avenue Foch et des participations dans plus de 50 sociétés gabonaises ou étrangères. Il se déplaçait à l'époque avec un DC 8 rénové grâce à un prêt de 16 millions de francs du Fonds français d'aide et de coopération. <sup>240</sup> Peu de gens se sont risqués à estimer la fortune du doyen des chefs d'États africains, car entre les biens immobiliers, les comptes en banque à l'étranger et les nombreuses voitures de luxe, il est difficile de faire la part des choses. Au vu des éléments qui suivent, elle représente vraisemblablement plusieurs centaines de

**238** Source provenant de la Banque des États de l'Afrique Centrale (2005).

**239** Joseph Hanlon, juin 2002, *Defining illegitimate debt and linking its cancellation to economic justice*, Open University for Norwegian Church Aid.

**240** Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, p. 303.

**241** Blandine Flipo, 4 novembre 2007, « L'argent des chefs », *Jeune Afrique*.

**242** Pierre Péan, dans son livre *Affaires africaines* (Fayard, 1983), a levé le voile sur une investiture largement organisée par la France. Après l'indépendance du Gabon en 1965, Paris soutient le Président Léon M'Ba qui, à défaut d'être un impeccable démocrate, est proche des autorités françaises. À sa mort, en 1967, Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » de l'Elysée, opte pour son directeur de cabinet, un ancien sous-officier de l'armée française, Albert-Bernard Bongo. Quelques élections opaques plus tard, le jeune Bongo (32 ans) devient maître du Gabon. Il fonde alors le parti unique PDG (Parti démocratique gabonais).

**243** Omar Bongo, *Blanc comme nègre*, p. 79.

**244** Voir par exemple Bernard Bertossa (avec Agathe Duparc), *La Justice, les affaires, la corruption*, Fayard, Paris, 2009, p. 63.

**245** Loïc Le Floch Prigent, *Affaire Elf, Affaire d'État*, Paris, Cherche Midi, 2001, p. 54.

**246** Sur la FIBA, voir Olivier Vallée, octobre 2000, « Elf au service de l'État français », *Le Monde diplomatique*. Bongo admet détenir des parts dans la FIBA, dans une interview, « Ma vérité sur l'affaire Elf », accordée à *Jeune Afrique*, 7 mai 2003.

**247** Loïc Le Floch Prigent, *Affaire Elf, Affaire d'État*, Paris, Cherche Midi, 2001, p. 104.

millions de dollars, une fortune sans lien avec les revenus officiels du président gabonais. Selon le journal *Jeune Afrique*, Omar Bongo percevait un salaire mensuel de 9 800 000 FCFA (14 940 euros).<sup>241</sup>

## Un système de détournements bien rodé : le pétrole, Elf et la Françafrique

Bongo, qui régnait sans partage sur le Gabon depuis plus de 40 ans, a été installé au sommet de l'État par le gouvernement français<sup>242</sup>. Peu friand de démocratie, il expliquait à son arrivée au pouvoir : « *Avoir le multipartisme est dangereux : la démocratie tournera bientôt en une explosion de demande où il sera impossible de répondre. Le Gabon a besoin de discipline, pas de démocratie.* »<sup>243</sup> La dernière élection présidentielle l'a vu gagner avec près de 80% des suffrages exprimés, devant son principal opposant Pierre Mamboundou, qui a dénoncé des fraudes massives.

Mémoire vivante de la V<sup>e</sup> République, Omar Bongo a bien connu tous les présidents français, de Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy. Le Président du Gabon a d'ailleurs donné sa propre définition des relations franco-africaines : « *L'Afrique sans la France, c'est la voiture sans le chauffeur. La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant.* » Bongo aurait, comme Obiang, bénéficié de la rente pétrolière de son pays et des différentes commissions perçues de l'entreprise française Elf (devenue Total) pour accroître sa fortune personnelle<sup>244</sup>. Comme l'explique l'ancien président d'Elf, Loïc Le Floch Prigent, « *Elf n'est pas seulement une compagnie pétrolière, mais une diplomatie parallèle pour contrôler certains États africains. À travers l'exploration et la production, des prédatations opaques ont été organisées pour garder la stabilité dans certains pays.* »<sup>245</sup> Ainsi, Bongo possédait en copropriété la banque FIBA. Créée par un ancien gouverneur de la Banque de France en 1975 et domiciliée à Libreville, cette banque recevait, à l'époque, toutes les commissions versées par la compagnie pétrolière pour l'obtention de contrats. Elle était détenue à 43% par la compagnie Elf Aquitaine, 35% par la famille Bongo, 16% par des intérêts privés gabonais et Denis Sassou Nguesso y aurait également détenu des parts<sup>246</sup>. La FIBA était au cœur du système Elf, comme l'explique l'ancien président de la compagnie : « *si vous ne comprenez pas la FIBA, vous ne pouvez pas comprendre le système Elf.* »<sup>247</sup>

En 1999, au cœur de l'instruction de l'affaire Elf en France, le Sénat américain publie un rapport d'enquête, une nouvelle fois à l'initiative du sénateur démocrate Carl Levin, sur l'origine de la fortune du président gabonais. On peut y lire les informations suivantes : « *M. El Hadj Omar Bongo est devenu client de la Citibank en 1970. En près de trente ans, le président du Gabon et sa famille ont tissé des relations étroites avec le département de gestion privée de la Citibank, à New York. Ils ont détenu de multiples comptes auprès de ses différents bureaux, à Bahreïn, au Gabon, à Jersey, à Londres, au Luxembourg, à New York, à Paris et en Suisse. Que ce soient des comptes courants, des fonds de placement, des dépôts à terme ou des comptes d'investissement. La plupart des comptes gérés à New York ont été ouverts au nom de Tendin Investments Ltd, une société écran située aux Bahamas et cédée au président Bongo en 1985. Quant aux comptes gérés à Paris, ils ont été établis au nom d'une deuxième société écran, Leontine Ltd. En outre, le bureau de New York a ouvert, en 1995, un compte bancaire intitulé « OS », dont*

le titulaire n'est autre qu'Omar Bongo. (...) Le président Bongo détient d'autres comptes en Suisse. Se retranchant derrière les lois sur le secret bancaire suisse, la Citibank n'a fourni aucune information sur ses avoirs en terre helvète. »<sup>248</sup>

Les sénateurs américains n'ont aucun doute sur la provenance des fonds. « Les fonds gouvernementaux du Gabon sont bien la source première des avoirs se trouvant sur les comptes d'Omar Bongo. »<sup>249</sup> « Chaque année est votée une allocation spéciale intitulée « sécurité » ou « fonds politiques » dans le budget du Gabon », raconte un responsable de la Citibank. « Ces fonds, même si cela n'est pas expliqué, sont utilisés à la discrétion du président Bongo sans aucune limite. » La Citibank a établi ces dépenses à environ 8,5% du budget gabonais.<sup>250</sup> La banque avait avec le clan Bongo « une relation extrêmement profitable ». Un responsable de la Citibank déclare n'avoir jamais demandé à Bongo la source de sa richesse « pour des raisons d'éthique et de protocole ». Naturellement. Il raconte que Bongo venait souvent avec des valises pour payer en liquide. Un des employés se souvient qu'à cette époque, l'entourage de Bongo avait loué deux étages complets au Plaza Hotel à New York.<sup>251</sup>

Au total, le montant des avoirs du président gabonais, qui ont été placés sur ses différents comptes bancaires à la Citibank, à New York, de 1985 à 1997, serait d'environ 200 millions de dollars. En 1997, la Citibank rompt ses relations avec le gouvernement gabonais et décide de fermer tous les comptes. Le président Bongo ne sera jamais inquiété aux États-Unis, ni en Europe. L'utilisation des fonds est variée. On apprend par exemple qu'une partie de l'argent aurait servi à financer sa campagne électorale en 1993, ou le voyage du président Bongo et de ses proches au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU (1,6 million \$). Dans son livre « Blanc comme nègre », paru en 2001, le doyen des chefs d'État africains reconnaît l'existence de ces comptes, tout en expliquant « Je redistribue toute l'argent que l'État gabonais me donne. Les professeurs n'ont pas d'argent, pas de voiture ? Je paie. Les manifestations ? Je paie. La journée de la femme ? Je paie. Nous n'avons pas encore atteint notre maturité politique. Ici, les gens pensent que si le chef ne peut pas donner de l'argent, il n'est pas bon. Je ne sais pas si c'est le bon système mais c'est la seule voie possible. »<sup>252</sup>

Dans ce même ouvrage, le président gabonais écrit : « Omar Bongo n'a pas de comptes en Suisse ! Celui qui trouvera un compte de Bongo en Suisse, je l'embrasserai et je lui servirai du champagne. » Une affirmation sans doute un peu présomptueuse... En 1997, en plein cœur de l'affaire Elf et à la suite d'une commission rogatoire internationale de la France, un juge d'instruction suisse, Paul Perraudin, saisit les comptes d'Alfred Sirven et André Tarallo. En recherchant les bénéficiaires ultimes de cet argent, il découvre un compte bancaire à la *Canadian Imperial Bank of Commerce* (CIBC) de Genève au nom de la société *Kourtas Investment*, installée aux Bahamas, ouvert par le conseiller du président gabonais, Samuel Dossou... Et le juge de conclure que le président Bongo en serait le bénéficiaire économique ! Pendant deux années, les avocats de Bongo (Jacques Vergès et Dominique Poncet) ont tout fait pour expliquer que ce compte était « alimenté par les fonds appartenant à la présidence » et qu'il bénéficiait de l'immunité présidentielle, mais le tribunal fédéral suisse rejeta leur requête en 1999.<sup>253</sup> En enquêtant sur Kourtas, le juge Perraudin découvre aussi que Bongo posséderait la société panaméenne Devenport, toujours par l'intermédiaire de son conseiller spécial, Samuel Dossou. Ces deux sociétés ont été impliquées

**248** Rapport du Sénat américain, 1999, « *Private Banking and Money Laundering: a case study of opportunities and vulnerabilities* », Senate Hearings.

**249** *L'Express*, 8 juin 2000, « Les fameux comptes secrets d'Omar Bongo. Extraits de l'enquête du Sénat américain ». Rapport du Sénat américain, 1999, *Op. Cit.*

**250** Rapport du Sénat américain, 1999, *Op. Cit.*, p. 512.

**251** Nicholas Shaxson, mai 2007, *The Dirty Politics of African Oil*, p. 96 et rapport du Sénat américain, 1999, « *Private Banking and Money Laundering: a case study of opportunities and vulnerabilities* », Senate Hearings, p. 863 et pp. 569-571.

**252** Omar Bongo, 2001, *Blanc comme nègre : Entretiens avec Airy Routier*, Grasset, pp. 285-291 et Nicholas Shaxson, mai 2007, *The Dirty Politics of African Oil*, pp. 97-98.

**253** *Le Monde*, 2 avril 1997 et 6 août 1997, *L'Express* du 21 janvier 1999 et *La Lettre du Continent*, 15 février 2001.

dans l'affaire Elf. Les comptes, alimentés par les revenus du pétrole, étaient au cœur d'un montage financier. Ces fonds auraient permis, après leur transfert sur des comptes d'A. Sirven, notamment le compte Mineral, de verser de l'argent à des personnalités politiques, mais aussi à des fonctionnaires et à des hommes d'affaires français et étrangers. L'ordonnance de renvoi des juges instruisant le procès Elf, à la 11<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris indique, elle aussi, l'existence de comptes du président Bongo en Suisse : « *Le compte personnel du président Bongo à la FIBA était essentiellement crédité par des transferts bancaires en provenance de Libreville, de Genève (CIBC), du Liechtenstein ou des États-Unis (en liaison avec M. Rogers, dirigeant de la Citibank à Paris). M. Hodray, alors directeur général de la FIBA, évalue à un montant global de 30 à 40 millions de francs [suisses] par an l'alimentation du compte du président Bongo. Ce compte était essentiellement débité de retraits en espèces effectués sur instructions téléphoniques du président Bongo et remis à des personnes, le plus souvent africaines, qui se présentaient à la banque.* »<sup>254</sup> L'instruction et les débats du procès Elf ont montré que le président du Gabon pouvait toucher des bonus, à la signature d'un contrat, compris entre 1 et 5 millions de dollars, ou bénéficier des abonnements (de 40 cents à un dollar par baril de brut reversé sur un compte personnel où il n'apparaît jamais en nom propre).

En janvier 2008, le président gabonais a d'ailleurs fortement réagi en jugeant « *inacceptables* » les accusations de « *gaspillage des fonds publics* » et des ressources pétrolières en Afrique portées quelques jours plus tôt par le secrétaire d'État français à la Coopération d'alors, Jean-Marie Bockel, alors que ce dernier avait pris soin de ne viser aucun dirigeant en particulier<sup>255</sup>. Omar Bongo prétend être à l'origine de l'éviction de celui-ci du Secrétariat d'État à la Coopération, en mars 2008<sup>256</sup>. Son successeur, Alain Joyandet, se montrera plus compréhensif : visite au doyen Bongo quinze jours après sa prise de poste et propos de convenance – « *le détournement d'argent public en Afrique ? Ce sont vraiment des sujets qui ne me semblent pas devoir être au cœur de (...) notre expression* »<sup>257</sup>.

Les relations entre la France et le Gabon sont si avantageuses pour Paris qu'Omar Bongo n'a jamais été véritablement inquiété et qu'aucune mesure n'a été prise demandant le gel de ses fonds en raison de leur origine éventuellement illicite<sup>258</sup>. En 1992, le gouvernement français aurait même payé les notes d'hôtel de toute la délégation gabonaise accompagnant Bongo, notamment celle de l'Hôtel Crillon : 30 millions de francs au total !<sup>259</sup> Beaucoup d'hommes politiques français ont fréquenté ou fréquentent encore le président gabonais et ses différentes propriétés. Il le leur rend bien car il aurait souvent financé les campagnes électorales de partis politiques français amis, notamment par l'intermédiaire de la caisse noire d'Elf.<sup>260</sup> Lors du procès de la compagnie pétrolière, son ancien PDG Loïc Le Floch Prigent a ainsi admis avoir « *su l'existence d'une caisse noire et (...) toléré cette pratique. Je sais que des interventions ont eu lieu auprès d'hommes politiques français, poursuit-il, et je l'affirme.* »<sup>261</sup> La juge Eva Joly qui fut en charge de l'instruction explique que « *Le Floch savait que s'il coupait les réseaux de financements du RPR et les services secrets, ce serait la guerre.* »<sup>262</sup> Jean-François Probst, proche de l'ancien président Jacques Chirac et conseiller de plusieurs chefs d'État africains, raconte lui aussi que « *dans les années 80, J. Chirac quittait précipitamment l'Hôtel de Ville de Paris, escorté de son directeur des relations internationales, pour se rendre dans un hôtel particulier du VII<sup>e</sup> arrondissement, rue Valentin d'Huy, propriété du président gabonais. Dans le coffre de la voiture, des*

**254** Ordonnance de renvoi de l'affaire Elf à la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, *Document RFI*, p. 10.

**255** Voir l'interview de Jean-Marie Bockel, « Je veux signer l'acte de décès de la Françafrique » dans *Le Monde*, le 16 janvier 2008, ainsi que Philippe Bernard, « Des dirigeants africains rejettent les propos de M. Bockel », *Le Monde*, 20 janvier 2008.

**256** « Bockel victime de ses positions sur la Françafrique ? » roman 2008, *lefigaro.fr*.

**257** Propos tenus sur le plateau de France 24, le 19 juin 2008.

**258** Notons toutefois qu'Omar Bongo est le premier chef d'État en exercice dont certains avoirs ont été saisis sur décision du Tribunal de Commerce de Bordeaux, le 13 février 2009, dans le cadre d'un différend autour du versement d'une caution indue. S'agissant d'une plainte au civil pour des activités ne relevant pas de la fonction de chef d'État, l'immunité ne s'applique pas.

**259** *La Lettre du continent*, n° 179, 14 janvier 1995.

**260** Au cours du procès Elf, Loïc Le Floch-Prigent, ancien PDG de l'entreprise publique aurait expliqué à la cour le fonctionnement de la caisse noire d'Elf : « *Ce système existait essentiellement pour le parti gaulliste, le RPR. Je m'en suis ouvert au président François Mitterrand qui m'a dit qu'il vaudrait mieux rééquilibrer les choses, sans toutefois oublier le RPR.* » Ainsi tous les principaux partis parlementaires de France et les dirigeants de ces partis, de gauche comme de droite, ont profité du clientélisme d'Elf. (*Le Monde*, 13 novembre 2003).

**261** Extraits de Nicolas Lambert, 2005, *Elf, la pompe Afrique- Lecture d'un procès*, Éditions Tribord.

**262** Valéry Lecasble et Airy Routier, mai 1998, *Forages en eaux profondes : les secrets de l'affaire Elf*, Grasset, p. 90.

valises vides étaient déposées... »<sup>263</sup>. Il continue plus loin : « Avec Omar Bongo, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Chirac ont bu le calice des pétrofrancs et des rétro-commissions. Leurs envoyés spéciaux ont tiré profit de l'exploitation des forêts, mines et autres gisements gabonais. »<sup>264</sup>

Outre les hommes politiques, Bongo entretient de très bonnes relations avec les investisseurs étrangers, notamment français. À l'époque de l'affaire Elf, il offrit à André Tarallo une villa en Corse du Sud, qu'il décrivit lui-même « conçue pour être une villa de réception destinée aux rencontres franco-africaines »<sup>265</sup> (Villa Cala Longa, d'une valeur de 13 millions d'euros). Tarallo, le Monsieur Afrique de la compagnie française, achètera également avec l'argent des comptes en Suisse, un appartement de 400 m<sup>2</sup> à Paris, 55 Quai d'Orsay, dans le VII<sup>e</sup> arrondissement pour 2,1 millions d'euros. 4,1 millions d'euros supplémentaires servirent pour les travaux d'aménagement. Lors de l'audience, il affirmera que cet appartement devait servir au président gabonais. Pendant le procès, le président Bongo a démenti ces propos, déclarant sur RFI « j'ignorais que j'étais aussi riche et je demande donc à M. Tarallo de bien vouloir me faire parvenir les sommes d'argent dont j'étais le destinataire et qu'il aurait donc détournées. »<sup>266</sup> Ces déclarations ne l'ont toutefois pas empêché, en 2007, de réclamer à André Tarallo la propriété de l'appartement au Quai d'Orsay. Ce fut peine perdue, puisque le Tribunal de Paris a jugé que l'affaire avait déjà été jugée au pénal et que le président gabonais ne pouvait donc plus rien réclamer au civil.<sup>267</sup>

À la même période que les faveurs dont bénéficiait Tarallo, en 1990 précisément, Loïc Le Floch Prigent acquit un hôtel particulier, l'hôtel de Nanteuil, 36-38 rue de la Faisanderie à Paris. Cet hôtel, répertorié dans le guide des « palais parisiens de la Belle époque », a une surface habitable de 600 m<sup>2</sup> et un jardin de 300 m<sup>2</sup>. Il aurait été acheté 8,6 millions d'euros en 1990 via des fonds issus d'un compte suisse d'Alfred Sirven. Pendant l'instruction de l'affaire Elf, Le Floch Prigent a soutenu que l'immeuble était destiné à une « personnalité africaine » mais a reconnu plus tard qu'il lui servait d'« appartement de fonction ». Le président du Gabon en aurait reçu le titre de propriété en guise de « commission en nature. »<sup>268</sup>

L'affaire Elf a connu un épilogue devant les tribunaux français, la plupart des protagonistes ayant été condamnés à des peines de prison et d'importantes amendes. Personne, du côté gabonais, n'a été inquiété. Aujourd'hui, Total Gabon a remplacé Elf et contrôle, avec Total Participations, environ 40 % de l'économie pétrolière gabonaise<sup>269</sup>. Le détournement de la rente pétrolière continue. Pour Nicholas Shaxson, journaliste britannique spécialiste des affaires pétrolières, « depuis l'affaire Elf, la proximité de Total avec le gouvernement gabonais n'a pas changé. »<sup>270</sup> Le comité de direction de Total Gabon compte notamment, parmi ses membres, Pascaline Bongo, la fille du président. Elle a un rôle similaire dans la compagnie Shell Gabon.

Des organisations de la société civile, au Gabon comme en France, refusent la perpétuation de ce système de prédation. Elles ne veulent plus voir le Gabon s'appauvrir et « laisser une minorité de Gabonais et d'étrangers profiter de la plus grande majorité de la manne pétrolière »<sup>271</sup>. De nombreux exemples témoignent de la gabegie de l'État gabonais. Outre les biens listés par Philippe Madelin en 1993, le clan Bongo posséderait un nombre impressionnant de propriétés à travers le monde. En témoigne le curieux achat en 2007 d'Inge Bongo, belle-fille du

**263** Jean François Probst, *Chirac, mon ami de trente ans*, Denoël, p. 210.

**264** Jean François Probst, *Ibid.*, p. 211.

**265** *Le Monde*, 24 octobre 1999, « Les secrets africains de l'affaire Elf ».

**266** David Servenay, 11 avril 2003, « Mis en cause par Tarallo, Bongo répond sur RFI », document RFI.

**267** Ces deux belles propriétés en Corse et à Paris ont fait l'objet d'une bataille judiciaire entre le président gabonais et André Tarallo, le premier réclamant à l'autre le transfert de propriété de ces biens et une importante somme d'argent car le second n'avait toujours pas honoré plusieurs reconnaissances de dettes. Fin décembre 2007, le tribunal de Grande Instance de Paris a débouté Omar Bongo, déclarant « irrecevable toutes ces demandes. » La 1<sup>re</sup> chambre civile a considéré que l'affaire avait déjà été jugée au pénal puisque le 31 mars 2005, la cour d'appel de Paris avait jugé André Tarallo coupable de détournements de fonds au détriment d'Elf et l'avait condamné à sept ans de prison ferme et deux millions d'euros d'amende, peine qu'il n'avait toujours pas été honorée trois ans plus tard !

**268** *Le Nouvel Observateur*, 1<sup>er</sup> mai 2003, dossier « L'Affaire Elf ».

**269** Selon Publish What You Pay Gabon, *Communiqué de presse*, 29 juillet 2007.

**270** Nicholas Shaxson, mai 2007, *The Dirty Politics of African Oil*, p. 94, notre traduction.

**271** Communiqué de presse de la coalition gabonaise « Publiez ce que vous payez » lors de la visite du président Nicolas Sarkozy au Gabon, le 27 juillet 2007.

**272** Stephanie Wolters, 7 mai 2007, « Gabon's 'heiress', her shoes and the \$25m mansion », *Mail and Guardian*.

**273** *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, juillet 2007.

**274** Jean François Probst, *Chirac, mon ami de trente ans*, Denoël, p. 212.

**275** Intervention de Maître Bourdon au CCFD, le 28 janvier 2008.

**276** Communiqué de presse de Sherpa, Survie et la Fédération de la diaspora, « Un classement sans suite inacceptable », 23 novembre 2007.

**277** Philippe Bernard, « Avenue Foch, j'achète », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 2008.

président gabonais et épouse de l'actuel ministre de la Défense Ali Bongo, qui, sous l'œil des caméras d'une télévision américaine, fait l'acquisition à Malibu d'une résidence à 25 millions de dollars.<sup>272</sup> Un comble quand on sait qu'à cette même période, l'État gabonais contractait un emprunt d'une valeur similaire auprès de l'Agence française de développement pour un programme d'adduction d'eau<sup>273</sup>.

C'est en France que le patrimoine du clan Bongo est le plus conséquent. Déjà, sous Georges Pompidou, comme le raconte Jean-François Probst, un proche de Jacques Chirac, « *Bongo avait eu carte blanche pour investir dans l'or blanc de la station de sports d'hiver Isola 2000. Il avait également été chaudement encouragé par Jacques Foccart et les nombreux conseillers français travaillant au palais du bord de mer de Libreville à investir à Paris et en Île-de-France dans l'immobilier de rendement, de luxe ou carrément, pour ses proches, de très haut standing. François Mitterrand et Roland Dumas ont favorisé l'engouement d'Omar Bongo pour les placements parisiens. La banque Lazard, la Compagnie Générale des Eaux ou le groupe Suez l'ont orienté vers le développement d'un impressionnant capital mobilier et immobilier à Paris, mais aussi en Suisse.* »<sup>274</sup> L'enquête policière menée à Paris suite à la plainte concernant le patrimoine du clan Bongo fait plus qu'étayer le propos.

## Procédures

En mars 2007, sur la base de la première version de ce rapport, c'est à ce patrimoine français d'Omar Bongo et de quelques autres chefs d'État africains qu'ont voulu s'attaquer trois ONG françaises (Survie, Sherpa et la Fédération des Congolais de la Diaspora) en déposant une plainte pour recel de détournements de fonds publics auprès du Parquet de Paris. Le président français Nicolas Sarkozy a vu arriver ce dossier sur son bureau à peine 15 jours après son élection. Selon l'avocat des associations plaignantes, Maître William Bourdon, le chef de l'État n'a pas osé classer aussitôt l'affaire sans suite alors que, durant la campagne électorale, il s'était fait le champion de l'indépendance de la justice<sup>275</sup>. Le 18 juin 2007, au lendemain des élections législatives françaises, le Parquet de Paris ouvre donc une enquête préliminaire, confiée à l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière, organe de la police spécialisé dans les affaires de corruption, de détournements et d'abus de biens sociaux. Outré, Omar Bongo menace de fermer le bureau de Radio France Internationale (RFI) à Libreville, qui avait eu l'outrecuidance de couvrir le sujet... Après cinq mois d'enquête, le procureur de Paris annonce la fermeture de l'enquête pour « *infraction non caractérisée* ». Les ONG plaignantes dénoncent alors « *une décision politique* »<sup>276</sup>.

Pourtant, l'enquête de la police, que les ONG se sont procurées, ne se contente pas de corroborer la liste des biens immobiliers que nous avons établie : elle apporte également de nouvelles preuves<sup>277</sup>. On y apprend ainsi que le président gabonais et ses proches possèdent, outre six garages, 33 propriétés dans l'Hexagone, la plupart situées dans les quartiers les plus chics de Paris, les autres sur la Côte d'Azur. L'enquête policière a confirmé que le doyen Bongo avait fait l'acquisition récente d'un hôtel particulier où il reçoit régulièrement les hommes politiques français, à côté de l'avenue Foch : il se situe dans une voie privée, rue Dosne. Jacques Chirac, Dominique de Villepin, François Bayrou, Nicolas Sarkozy

s'y sont succédé.<sup>278</sup> Bongo est aussi propriétaire à Paris d'un appartement rue Laurent Pichat estimé à 1,8 million d'euros (c'est un 8 pièces de 219 m<sup>2</sup>), d'un autre hôtel particulier rue Edmond Valentin, dans le VII<sup>e</sup> arrondissement, de plusieurs appartements avenue Foch et de cinq autres appartements du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, un des plus riches de la capitale. Il fréquente également la Côte d'Azur, où il est propriétaire à Nice d'un ensemble immobilier boulevard Frédéric Sterling (deux appartements de 150 m<sup>2</sup>, deux maisons particulières et une piscine) et d'une autre propriété de 80 m<sup>2</sup>, avenue de la Madonnette. Sa femme Édith, fille de Denis Sassou Nguesso, était propriétaire d'un autre bien à Nice, rue du Mont Boron. Les fils, filles et proches de Bongo ne sont pas en reste, car ils détiennent tous au moins un pied à terre à Paris dans le très chic XVI<sup>e</sup> arrondissement, ou à Neuilly-sur-Seine. Le fils Ali, que beaucoup perçoivent comme l'héritier, Arthur, Pascaline, Omar Denis Junior, Yacine, Audrey et Jeff, sont tous propriétaires de biens luxueux. L'un des bijoux de l'inventaire est l'hôtel particulier situé au numéro 4 de la rue de la Baume à Paris (VIII<sup>e</sup>). Il a été acquis pour 18,875 millions d'euros en juin 2007, alors que la plainte avait déjà été déposée, par une société civile immobilière (SCI) au capital de 1000 euros créée en avril 2007 dont trois porteurs de parts sont l'épouse d'Omar Bongo, sa fille Yacine Queenie, 16 ans et son fils Omar Denis, 13 ans<sup>279</sup>. Le clan Bongo a entrepris de gros travaux sur ce palace.

Le constat est à peu près identique du côté du ministre gabonais des Affaires étrangères, Jean Ping, ancien président de l'Assemblée générale des Nations unies, et de ses enfants. Toujours est-il que les dizaines de biens semblaient ne pas suffire à Omar Bongo Ondimba qui, quand il se rend à Paris, préférerait séjourner à l'hôtel Crillon<sup>280</sup>. À cet imposant patrimoine immobilier, estimé à 150 millions d'euros<sup>281</sup>, s'ajoute bien sûr un parc automobile de luxe : on ne compte plus les Ferrari d'Ali ou d'Omar Bongo, les Mercedes et Maybach de Pascaline ou d'Édith<sup>282</sup>.

Surtout, l'enquête menée par les policiers français démontre l'origine illicite de certaines acquisitions du clan Bongo. Déjà, le décalage saisissant entre la valeur du patrimoine du président Bongo et ses revenus connus peut légitimement éveiller des soupçons quant à l'origine des fonds. Selon l'avocat du président gabonais, Patrick de Maisonneuve, le salaire d'Omar Bongo serait de 20 000 euros par mois.<sup>283</sup> De surcroît, l'enquête policière a mis à jour un chèque de 37 320 euros ayant financé en septembre 2006 une Mercedes Classe R 350 L (d'une valeur de 75 858 euros) au bénéfice de Pascaline Bongo... chèque émis par la Banque de France au nom de la paierie du Gabon en France (dont l'unique rôle est d'assurer le paiement des salaires des employés de l'Ambassade du Gabon en France) ! Déjà, la Maybach 57 d'Édith Bongo, quoique immatriculée dans la série des plaques diplomatiques, avait été achetée en février 2004 pour plus de 390 000 euros sur le compte de la Paierie du Gabon. Une lettre accompagnant le versement indique que le surplus (la voiture coûte 326 752 euros) constitue un acompte sur le prochain achat de la Mercedes classe E de Pascaline... Autrement dit, la justice française a classé l'affaire alors que l'infraction poursuivie – recel de détournements de fonds – semblait bel et bien caractérisée. Le rapport de police en date du 9 novembre 2007 indiquait que « *le financement de certains véhicules apparaît pour le moins atypique.* » Faut-il voir derrière cette décision une intervention politique du gouvernement français ? La question mérite d'être posée.

Décidément, le « *décès de la Françafrique* », annoncé début 2008 par le secrétaire d'État français à la Coopération d'alors, Jean-Marie Bockel<sup>284</sup>, tarde à se matérialiser.

**278** *La Lettre du Continent*, 14 septembre 2006, « DDV et Sarko chez Bongo à Paris ».

**279** La lecture des statuts de cette SCI fait toutefois apparaître de grossières erreurs, notamment quant à l'identité d'Édith « Sassou Guesseau ». À noter que la SCI est gérée par un genre de Denis Sassou Nguesso, Guy Johnson (franco-togolais).

**280** Cf. la déclaration d'André Tarallo au procès Elf : « *le président Bongo a plusieurs appartements à Paris, qui sont détenus par des tiers. Il a aussi une résidence privée à l'ambassade du Gabon, avenue Raphaël, c'est l'ensemble du dernier étage. Enfin, quand il vient à Paris, il est de notoriété publique qu'il descend à l'hôtel Crillon* ».

**281** Cf. chiffre évoqué par les journalistes de France 2 lors du reportage sur le sujet diffusé au journal télévisé de 20 heures, le 3 mars 2008.

**282** Entre autres, rapporte David Servenay de *Rue89* : une Ferrari 612 (228 600 euros), une BMW 535, une Ferrari 456 GTA (75 000 euros), une Mercedes S600 limousine (158 200 euros), une Porsche 911 Carrera (81 116 euros), un Mercedes ML 500 A5 (67 800 euros).

**283** Olivier Toscer, 19 février 2009, « Les affaires française de Papa Bongo », *Le Nouvel Observateur*.

**284** Interview au journal *Le Monde*, 16 janvier 2008.

**285** Programme de l'UMP aux élections du printemps 2007.

**286** Document RFI, Omar Bongo interrogé par C. Boisbouvier, 9 mai 2007.

**287** Voir les vidéos de ces quelques rencontres sur <http://www.cellulefrancafrique.org/Bongo>.

**288** « Une ONG demande à Monaco de geler les comptes au nom d'Édith Bongo », 26 mars 2009, *AFP*.

**289** Communiqué de l'association *Sherpa*, 31 mars 2009, « A deux jours du sommet du G20 : La Principauté de Monaco entend montrer l'exemple ».

**290** Renaud Lecadre, 3 avril 2009, « Monaco donne une leçon de transparence à Paris », *Libération*.

**291** Dépêche, 19 mai 2009, « Monaco - Deux comptes bancaires au nom d'Édith Bongo mais pas d'infraction ».

**292** Laurent Léger, 23 mai 2007, « Les soucis bancaires d'Omar B. », *Backchich*.

liser. Alors que le candidat à l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy, promettait de « *refonder la politique africaine de la France sur des relations transparentes et officielles entre pays démocratiques* »<sup>285</sup>, il appellera Omar Bongo le soir même de son élection pour le remercier de ses « bons conseils »<sup>286</sup>. En mai 2007, le président gabonais sera l'un des tout premiers chefs d'État à être reçu à l'Élysée par N. Sarkozy, à peine dix jours après son entrée en fonction. Il en profitera alors pour obtenir des promesses d'allègement de dette et pour faire défiler, dans son hôtel particulier de la rue Dosne, pas moins de la moitié du nouveau gouvernement français.<sup>287</sup> Fin juillet 2007, c'est encore le Gabon que choisit le successeur de Jacques Chirac pour achever sa première tournée officielle en Afrique. En mars 2008, une étape supplémentaire est franchie puisque le doyen des présidents africains a obtenu la tête – du moins c'est ce qu'il prétend – d'un ministre français, Jean-Marie Bockel, jugé trop regardant sur la gestion des revenus pétroliers.

Notons que le nom d'Édith Bongo, femme du doyen et fille du dictateur congolais, revient souvent tel un prête-nom pour les avoirs de son mari Omar Bongo et de son père, Denis Sassou Nguesso. Suite à son décès le 14 mars 2009, à 44 ans, l'association française *Sherpa* a adressé un courrier au procureur général de Monaco ainsi qu'au Prince Albert II de Monaco demandant le gel des comptes bancaires ouverts au nom d'Édith Bongo Ondimba, pour éviter la valse des transferts de fonds et de droits de propriété dans la famille<sup>288</sup>. Le 31 mars 2009, à deux jours d'un sommet du G20 qui allait vilipender les paradis fiscaux, coup de tonnerre : le Parquet de Monaco annonce l'ouverture d'une enquête préliminaire concernant les comptes bancaires d'Édith Bongo<sup>289</sup>. Monaco donne au passage une leçon de transparence à sa tutelle, le Parquet de Paris s'obstinant quant à lui à refuser l'ouverture d'une instruction sur le patrimoine des clans Bongo Ondimba, Sassou Nguesso et Obiang Nguema<sup>290</sup>. Finalement, l'enquête met en évidence l'existence de deux comptes cumulant plus de deux millions d'euros, mais la justice de la Principauté estime qu'il n'y a « aucune caractérisation pénale au regard de la loi monégasque » concernant ces comptes, ouverts il y a plus de dix ans<sup>291</sup>.

Enfin, l'enquête préliminaire menée à Paris aura mis en évidence l'implication des banques françaises. Rares sont celles à avoir le courage de refuser de si bons clients. Soulignons toutefois le cas de la Bred, un groupe lié aux Banques Populaires qui, en 2006, a obligeamment demandé au couple Bongo de clôturer les comptes bancaires qu'il détenait dans une de ses agences. Ces deux comptes personnels semblaient fonctionner curieusement : d'étranges versements d'argent, de grosses sommes retirées en liquide... Parallèlement à cette décision, la banque a saisi en mars 2006 TRACFIN, le service anti-blanchiment du ministère français de l'Économie, d'une déclaration de soupçon. Depuis, aucune action n'aurait été entreprise pour déterminer la provenance des fonds. Cependant, la correspondante de la Bred au Gabon est BGF Bank (anciennement Paribas Gabon), qui a repris les actifs de la FIBA, une banque rendue tristement célèbre pour son rôle central dans l'affaire Elf. Son président, Patrick Otha, est directeur général adjoint du cabinet présidentiel. Le directeur général, Henri-Claude Oyima, est le petit-neveu de Bongo lui-même et jouerait, selon *La Lettre du Continent*, le rôle de conseiller financier du chef de l'État. Au conseil d'administration de la banque figurent deux enfants d'Omar Bongo, Christian et Pascaline, citée dans la plainte déposée par les ONG françaises, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, Jean Ping...<sup>292</sup>

L'enquête préliminaire a identifié 70 comptes bancaires pour le clan Bongo dont onze au nom d'Omar Bongo placés à Paris à la BNP Paribas et au Crédit Lyonnais. Ces comptes ont été saisis le 13 février 2009 à la suite de la condamnation d'Omar Bongo dans une affaire privée. En septembre 2008, la Cour d'Appel de Bordeaux avait condamné le président gabonais à verser 457 347 euros au fils d'un chef d'entreprise français, René Cardona, qui avait dû verser cette somme pour faire libérer son père détenu en 1996 à Libreville à la suite d'un différend avec la famille Bongo. Avec les intérêts, la somme atteint plus 1,13 million d'euros. C'est la première fois en France que les fonds d'un président de la République en exercice sont saisis par les autorités judiciaires françaises. Selon le journal *Sud Ouest*, Omar Bongo s'était pourvu en cassation, mais ce pourvoi, non suspensif, ne pouvait être examiné que si les sommes dues étaient réglées<sup>293</sup>. Le président gabonais, refusant de s'exécuter, a usé de tous les recours légaux à sa disposition ; ainsi, son avocat Me François Meyer a demandé en avril 2009 la levée de la saisie des comptes d'Omar Bongo<sup>294</sup>.

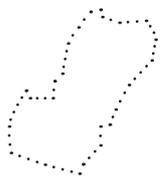
Malgré le froid jeté sur les relations franco-gabonaises par la première plainte, les associations françaises n'allaient pas en rester là. Le 2 décembre 2008, sur le fondement des faits révélés à l'issue de l'enquête préliminaire, Transparence International - France (TI-France) et un contribuable gabonais se constituaient partie civile dans une nouvelle plainte déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par Maître William Bourdon, le président de l'association Sherpa. Début 2009, la doyenne des juges d'instruction parisiens devait se prononcer sur la recevabilité de cette plainte. Françoise Desset a dû faire face à de multiples pressions. Ainsi, le 7 mars 2009, le parti démocratique gabonais (PDG), au pouvoir à Libreville, a appelé à « réexaminer en profondeur les accords de coopération » avec la France où, selon lui, était « orchestrée une vaste campagne de déstabilisation contre le Gabon et ses plus hautes autorités »<sup>295</sup>. Le 5 mai 2009, contre toute attente et en tout cas contre l'avis du Parquet de Paris, qui dépend directement du ministère de la Justice, la juge d'instruction a jugé recevable la plainte déposée à Paris par TI-France (mais non celle déposée par le contribuable gabonais). Malgré l'appel aussitôt déposé par le Parquet, cette décision ne devrait pas arranger les relations entre Paris et Libreville. L'appel ne suspend théoriquement pas l'ouverture d'une information judiciaire, mais en pratique, l'enquête du juge d'instruction ne commencera qu'une fois la décision confirmée en appel. Après la mort d'Omar Bongo, annoncée le 8 juin 2009, l'instruction ne portera plus, le cas échéant, que sur ses proches.

Dans notre chapitre V concernant l'engagement de la société civile, nous revenons longuement sur les procédures judiciaires et l'emballement médiatique autour de ce dossier, devenu un enjeu politique majeur des relations franco-africaines. Il s'agit en effet d'une démarche nouvelle, à la fois prometteuse et non dénuée de risques pour la société civile des pays spoliés.

**293** Jamila Zeghoudi, 28 février 2009, « Les comptes français du président Bongo saisis », *France Info*.

**294** Dominique Richard, « Omar Bongo ne veut pas payer ! », 23 avril 2008, *Sud Ouest*.

**295** « Gabon: le parti au pouvoir demande le réexamen des accords avec la France », 8 mars 2009, *AFP*.



# Guinée équatoriale

## TEODORO OBIANG NGUEMA

**296** Stephen Smith, 25 mars 2004, « Congo, Angola, Guinée équatoriale : trois kleptocraties pétrolières africaines », *Le Monde*.

**297** Dans *Capitalism's Achilles Heel*, pp. 55-56, Raymond Baker parle de plus de 500 millions de dollars. Le magazine *Forbes* l'évoque, parmi les plus grandes fortunes de l'année 2006, à plus de 600 millions de dollars. Le chiffre de 700 millions est parfois avancé également.

**298** Global Witness, 24 mars 2004, *Time for Transparency*, rapport sur les pratiques de corruption dans l'exploitation de l'or noir dans cinq pays : l'Angola, le Congo Brazzaville, la Guinée équatoriale, le Kazakhstan et Nauru.

**299** Rapport du sénateur Carl Levin et Norm Coleman, 15 juillet 2004, *Money laundering and foreign corruption: Enforcement and effectiveness of the Patriot Act*, Permanent subcommittee on Investigations.

**T**eodoro Obiang Nguema est à la tête de la Guinée équatoriale depuis 1979, où il a installé un véritable régime autoritaire. En mars 2004, *Le Monde* faisait de ce pays la « caricature d'une kleptocratie familiale ».<sup>296</sup> En effet, la fortune amassée

par le clan Obiang en Guinée équatoriale est estimée entre 500 et 700 millions \$, alors même qu'il est toujours au pouvoir.<sup>297</sup>

Cet enrichissement proviendrait du détournement de la rente pétrolière, ressource qui a fait exploser le PIB depuis quinze ans (plus de 800 millions \$ par an aujourd'hui contre 3 millions \$ en 1993) et d'autres ressources naturelles, comme l'exploitation du bois. 80% du revenu national serait monopolisé par l'oligarchie alors que 65% de la population vit toujours dans l'extrême pauvreté. Deux rapports, de l'ONG *Global Witness* en mars 2004<sup>298</sup> puis du Sénat américain en juillet 2004<sup>299</sup>, ont démontré que T. Obiang bénéficiait au premier chef de la rente pétrolière, versée en partie par les compagnies pétrolières américaines Exxon et Amerada Hess. Un premier compte fut ouvert à Washington par l'ambassadeur de la Guinée équatoriale, à la Rigg's Bank. Cette banque, déjà impliquée dans le scandale Pinochet, semble s'être fait une spécialité des avoirs d'origine illicite. En 2004, les sénateurs américains ont établi que la Rigg's Bank gérait plus de 60 comptes bancaires et des certificats de dépôts au nom du gouvernement de la Guinée équatoriale, de ses hauts fonctionnaires ou des membres de leurs familles. En 2003, ces comptes représentaient la relation la plus importante de la Rigg's Bank, avec des versements totaux allant de 400 millions à 700 millions de dollars en une fois ! Dans ses conclusions, l'enquête du Sénat révèle que la banque américaine avait ouvert un compte pour le gouvernement équato-guinéen pour recevoir des versements de la part des compagnies pétrolières opérant en Guinée équatoriale. Ce compte n'acceptait que deux signatures, celle du président et celle de son fils, Gabriel. Trois autres comptes de la Rigg's Bank appartenaient au président de la République, dont deux au nom de TNO Entertainment LLC, sa société de loisirs, alors que le troisième était au nom d'Awake Ltd, une société offshore domiciliée dans les Bahamas. C'est toujours la Rigg's Bank qui aurait encouragé l'établissement de ces sociétés offshore. L'enquête du Sénat a en effet conclu que la banque américaine gérait ces comptes sans respecter ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment. Elle a manqué plusieurs fois à son obligation de signalement de transactions suspectes. Par exemple, un gestionnaire de ces comptes avait pour charge d'acquérir des palais dans le Maryland au nom de la famille régnante. Le rapport de *Global Witness* fait état d'une villa achetée pour 2,6 millions \$ en cash, pourvue de dix salles de bain, cinq cheminées et une piscine intérieure... Information confirmée par le rapport sénatorial : « Plus de 35 millions de dollars ont été versés par les compagnies pétrolières, virés à deux sociétés établies dans

des paradis fiscaux, à partir d'un compte sur lequel le président Obiang, son fils, ministre des mines, et son neveu, secrétaire d'État au Trésor, avaient la signature. » Rigg's « a permis entre 2000 et 2002 des dépôts d'argent liquide d'un montant total de près de 13 millions de dollars sur des comptes contrôlés par le président et son épouse. » La banque a accordé au couple présidentiel « des prêts pour l'achat d'un avion, de résidences de luxe aux États-Unis notamment ». <sup>300</sup>

**300** Alain Astaud, août 2005, « Riggs Bank, blanchisseuse de dictateurs », *Le Monde diplomatique*.

## Procédures

Suite aux révélations du Sénat des États-Unis, l'affaire a fait l'objet de poursuites criminelles par le procureur fédéral pour le District de Columbia, par la Division criminelle auprès du ministère de la Justice, le FBI, les Services secrets et par le fisc américain. Ces poursuites ont notamment entraîné la condamnation de la Rigg's Bank, pour violation des lois bancaires américaines, à une amende de 16 millions de dollars. Par ailleurs, le vice-président de la Rigg's Bank et sa femme ont été arrêtés en 2005 pour détournements de fonds.<sup>301</sup> Les comptes bancaires de la Guinée équatoriale chez Rigg's ont été fermés et les quelques centaines de millions de dollars ont été virés ailleurs. Aucun membre de la famille Obiang n'a pour sa part été poursuivi.

**301** Les accusations portées contre eux font référence aux comptes équato-guinéens, mais aussi à ceux d'Augusto Pinochet.

T. Obiang a bien évidemment démenti ces faits, lui qui s'est engagé depuis 2005 à lutter contre la corruption dans le pays, en demandant à tout fonctionnaire de faire une déclaration de ses biens. La communauté internationale ne s'inquiète pas, elle non plus, de cet afflux de richesse sur les comptes du président équato-guinéen. Le Golfe de Guinée reste une zone d'intérêt vital pour les puissances occidentales, notamment pour la politique énergétique américaine. Contrairement à Mugabe, Obiang n'a jamais été inquiété par une mesure de gel de ses avoirs. Outre à la Rigg's Bank, des comptes de T. Obiang ont été identifiés en Espagne (Banco Santander) et au Luxembourg (HSBC Bank USA's Affiliate).<sup>302</sup> À Madrid, une plainte pour blanchiment – précisément pour avoir utilisé des fonds d'origine illicite dans des opérations d'apparence légale – à l'encontre du clan Obiang Nguema a d'ailleurs été déposée le 20 octobre 2008 par l'Association espagnole pour les droits de l'Homme APDHE<sup>303</sup>. Le dictateur guinéen et dix membres de sa famille sont accusés d'avoir blanchi, entre 2000 et 2003, environ 26,5 millions de dollars en achats immobiliers, via un compte au Banco Santander de Madrid<sup>304</sup>. C'est dans un bel appartement aux Canaries que le chef d'État guinéen aurait investi 1,4 million de dollars, tandis que ses proches auraient préféré, notamment, les Asturies et la capitale espagnole. La présidence équato-guinéenne a beau expliquer que « le président Obiang ne dispose d'aucun bien immobilier en Espagne et encore moins de quelconques sommes d'argent », un procureur espagnol a fait suite à la plainte et, le 25 mai 2009, demandé l'ouverture d'une enquête<sup>305</sup>.

**302** Voir aussi l'enquête de *Mother Jones*, retranscrite dans *le Courrier International*, 19 mai 2005, « Au pays d'Obiang, dictateur protégé par les États-Unis. »

**303** Asociación Pro Derechos Humanos de España.

**304** Antonio Rubio, « Obiang blanquea más de 26 millones comprando propiedades en España », 9 décembre 2008, *El Mundo*.

**305** *Libération*, 26 mai 2009.

**306** Stéphane Bern, 12 avril 2006, « Drapeau rouge et billet vert », *Le Figaro*.

Selon *Le Figaro*, le dictateur équato-guinéen aurait aussi acquis un hôtel particulier avenue Foch et les membres de la famille posséderaient plusieurs propriétés à Paris<sup>306</sup>. Teodorino, le fils du président guinéen, actuel ministre de l'Agriculture et des Forêts, est connu pour ses frasques et son goût des belles voitures. Quand il vient à Paris, il délaisse les propriétés familiales pour le Crillon et le Bristol, deux luxueux hôtels. Au Cap (Afrique du Sud), il n'hésite pas à dépenser 1,5 million de dollars en un week-end.<sup>307</sup> Il y posséderait également deux belles propriétés

**307** Karen Breytenbach, 20 juillet 2005, « Dictator's on city spending tree », *Cape Times*.

**308** Karyn Maughan, 16 février 2006, « Equatorial Guinea playboy's Cape homes seized », *Cape Times*.

**309** Les faits sont corroborés par l'enquête de l'Office de répression de la grande délinquance financière, menée en 2007 à la demande du parquet de Paris.

**310** <http://www.guinea-ecuatorial.net/inicio.asp>. Voir également *La Lettre du Continent*, 5 avril 2007, « La Bugatti Veyron de Teodorino Obiang ».

**311** Extrait du rapport d'enquête de l'OCRGDF, novembre 2007.

**312** Xavier Bénéroso Béjarano, « Des banques françaises soupçonnées d'avoir blanchi de l'argent « sale africain », 2 décembre 2008, *lesinfos.com*.

estimées à plus de 49,5 millions de Rand (7,35 millions de dollars), non loin de l'ancienne maison du fils de Margaret Thatcher, Mark Thatcher, condamné par la justice sud-africaine pour avoir participé à une tentative de coup d'État en 2004 qui visait à déstabiliser le régime d'Obiang. Toutefois, ces propriétés pourraient bientôt ne plus appartenir au fils Obiang : un entrepreneur sud-africain a obtenu leur saisie en juillet 2006 pour rembourser une dette de 7 millions de dollars du gouvernement équato-guinéen. À cette occasion, le fils du dictateur a reconnu percevoir des fonds des groupes étrangers lors des appels d'offres pour le gouvernement.<sup>308</sup>

Pendant ses déplacements facilités par son passeport diplomatique, il aime aussi fréquenter les concessionnaires de grosses cylindrées. Dans sa collection, on trouve deux Bugatti Veyron, achetées plus d'un million d'euros pièce. Il aurait même versé un acompte pour un troisième exemplaire<sup>309</sup> de l'une des voitures les plus rapides et les plus chères du monde, fabriquée de manière artisanale à raison de 50 exemplaires par an. À celles-ci s'ajoutent plusieurs Ferrari, deux Bentley et deux Lamborghini. Teodorino posséderait également plusieurs Mercedes, un exemplaire unique de Rolls Royce et un Hummer... rien que ça !<sup>310</sup>

Ce même fils a acheté, en novembre 2006, une villa à Malibu avec vue imprenable sur l'océan, pas moins de huit salles de bains, une piscine, un court de tennis, un golf... villa évaluée à 35 millions de dollars par les agences immobilières. La résidence à Malibu a été achetée au nom de Sweetwater Management Inc., une société dont il est propriétaire. Selon la revue *Forbes*, cette vente de propriété a été la sixième vente de domicile la plus chère aux États-Unis en 2006. Il a fait enfin l'acquisition d'un jet de luxe Gulf Stream V d'une valeur de 33,8 millions de dollars. Cette fois-ci, il s'est servi d'une autre société, Ebony Shine International Ltd, enregistrée dans les Îles Vierges britanniques. Au total, un nombre de biens impressionnant pour un ministre de l'Agriculture et des Forêts qui perçoit un salaire annuel de 60 000 dollars. L'argent de celui qui succèdera probablement à son père proviendrait surtout des détournements opérés sur l'exploitation forestière en Guinée équatoriale.

Le clan Obiang fut l'un des régimes mis en cause par la plainte déposée à **Paris**, en mars 2007, par trois associations françaises suite à la publication de notre premier rapport. L'enquête de police de l'Office central de répression de la grande délinquance financière a confirmé l'étendue du patrimoine de la famille Obiang en France, notamment l'impressionnant parc automobile du fils Teodorino. C'est ainsi la société forestière Somagui Forestal, qui lui appartient, qui a réglé les achats de Bugatti. Une note de la cellule française anti-blanchiment Tracfin, ajoutée au dossier, résume ainsi la situation : « une entreprise d'exploitation forestière, domiciliée en Guinée équatoriale, règle l'acquisition de véhicules de grande valeur auprès d'une société sise en France, et ce en faveur de son dirigeant, par ailleurs, ministre d'État en charge de l'Agriculture et des forêts. Les flux mis en exergue sont dès lors susceptibles de traduire le blanchiment du produit d'un détournement de fonds publics. »<sup>311</sup> Aux États-Unis, les Douanes et le ministère de la Justice enquêtent sur le fils Obiang depuis 2004. Selon eux, « Teodorino Obiang a imposé sur le bois une lourde taxe révolutionnaire en insistant pour que les paiements en argent liquide ou en chèque soient faits directement à lui. » Les enquêteurs américains le soupçonnent d'extorsion, vols de fonds publics et autres pratiques corrompues<sup>312</sup>. Ils le soupçonnent aussi de « laver » son argent sale en France. Selon leur rapport de septembre 2007, Teodorino Obiang aurait effectué, en avril 2005, cinq virements d'un montant unitaire de 5 908 400 dollars de la société géné-

rale de Banque en Guinée équatoriale sur un compte de la Banque de France, visiblement peu regardante. La somme fut ensuite transférée sur des comptes de banques américaines pour l'achat de la villa du fils à Malibu. L'année d'après, ce sont 33,8 millions de dollars qui, selon cette même enquête, auraient transité par un compte de la Banque de France, pour l'achat d'un jet privé aux États-Unis<sup>313</sup>. D'autres transferts ont été effectués via les banques Fortis et Natixis mais, à aucun moment, il n'y a eu de déclarations de soupçons de la part des banques françaises (obligation prévue par les lois anti-blanchiment) !<sup>314</sup>

Depuis le 5 mai 2009, comme pour le Gabon évoqué plus haut, l'ouverture effective d'une information judiciaire concernant le clan Obiang Nguema est suspendue à la décision que prendra la chambre d'instruction de la cour d'appel quant à la recevabilité des plaignants.

**313** *Idem.*

**314** Xavier Harel, 4 décembre 2008, « Ces fortunes africaines qui embarrassent la France », *La Tribune*.

# Congo Brazzaville

## DENIS SASSOU NGUESSO

**D**ENIS SASSOU NGUESSO est de retour au pouvoir au Congo-Brazzaville depuis 1997, à la suite d'un coup d'État et d'une guerre civile meurtrière. Il avait déjà dirigé de façon très musclée le Congo Brazzaville de février 1979 à août 1992. En 1991, la conférence nationale souveraine du Congo Brazzaville imputait 3 000 assassinats à sa première dictature. Durant l'été 1997, puis en 1998-1999, l'ancien dictateur revient et se maintient au pouvoir par les armes, n'hésitant pas à lancer contre les civils ses milices, les Cobras, qui auront recours à des méthodes criminelles<sup>315</sup>. Le conflit fera plusieurs dizaines de milliers de morts en quelques mois. En juillet 2002, la Cour d'Appel de Paris a donné raison sur le fond à François-Xavier Verschave, auteur de *Noir Silence – Qui arrêtera la Françafrique ?*, qui avait qualifié Denis Sassou Nguesso de « dictateur », auteur de « crimes contre l'humanité » au Congo-Brazzaville<sup>316</sup>. En mars 2002, après avoir fait adopter une constitution taillée sur mesure, il est élu officiellement pour un mandat de 7 ans (il était de 5 ans précédemment) avec 89,54% des suffrages exprimés. Il prépare sa réélection en juillet 2009. Le beau-père d'Omar Bongo (Édith Sassou Nguesso, sa fille, décédée en mars 2009, était l'épouse du président gabonais) s'adonnerait aux mêmes pratiques de détournements de fonds, avec toujours la complaisance du gouvernement et des entreprises françaises.<sup>317</sup>

Selon le FMI, entre 1999 et 2002, 248 millions de dollars provenant de l'extraction du brut n'ont pas laissé de traces dans la comptabilité nationale<sup>318</sup>. Dans le budget 2003, sur les 800 millions de dollars de rente pétrolière, seulement 650

**315** Selon François-Xavier Verschave (*Noir Silence*, Éd. Les Arènes, 2000, pp. 15-33), en décembre 1998, les milices cobras ont massacré de façon méthodique les hommes, femmes, vieillards et enfants des quartiers de Brazzaville présumés hostiles : 25 000 morts selon la Cimade, une ONG française ; « les premiers actes d'un génocide » selon la FIAÇAT (Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture). Le long du chemin de fer Congo-Océan, les villages sont systématiquement détruits, les femmes violées et la population, exterminée. 500 000 personnes fuient dans les forêts et beaucoup y meurent de faim.

**316** Denis Sassou Nguesso avait intenté en 2000 un procès pour offense à chef d'État contre François-Xavier Verschave, président de l'association Survie. En 2001, il a perdu en première instance, car le tribunal a estimé que le délit d'offense à chef d'État, qui date du XIX<sup>e</sup> siècle et ne permet pas à l'accusé de faire valoir sa bonne foi, était contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme. En juillet 2002, la justice a donné raison à l'auteur sur le fond.

**317** « Bongo défend les intérêts de Elf pas seulement au Gabon mais aussi au Congo. Il est un leader incontesté par les pays voisins francophones. Il est Français de la tête au pied » in Valéry Lecasble et Airy Routier, 1998, *Forages en eaux profondes*, Grasset et Fasquelle, p. 237.

**318** FMI, Article IV sur le Congo, juin 2003.

**319** Les fonds vautours sont des fonds de gestion d'actifs spécialisés dans la spéculation sur la dette des pays pauvres. Après un rachat à vil prix de la dette, ils poursuivent ces pays devant les tribunaux, notamment anglais et américains, pour obtenir un remboursement intégral de la dette, intérêts et arriérés compris. Voir Plateforme Dette & Développement et CNCD, *Un vautour peut en cacher un autre – ou comment nos lois encouragent les prédateurs des pays pauvres endettés*, mai 2009.

**320** Xavier Harel, *Afrique – Pillage à huis clos*, Fayard, 2006, p. 152.

**321** *Le Monde*, 25/03/2004.

**322** Actes 278-91 et 284-91 de la Conférence nationale souveraine, *Journal Officiel de la République du Congo*, pp. 109 et 111.

**323** Sur le fonctionnement des préfinancements pétroliers, dont un acteur majeur est la BNP-Paribas, il faut lire l'excellent livre, précité, de Xavier Harel. Une synthèse du mécanisme est présentée dans Jean Merckaert, « Des cadavres dans le placard, les préfinancements pétroliers français au Congo-Brazzaville », janvier 2007 – disponible sur [www.dette2000.org/data/file/France-Congo\\_Des\\_cadavres\\_dans\\_le\\_placard.pdf](http://www.dette2000.org/data/file/France-Congo_Des_cadavres_dans_le_placard.pdf).

**324** Les deux parties au conflit partagent le constat que le pétrole a financé les armes. Pascal Lissouba affirma lors de son audition devant l'Assemblée nationale que « Elf avait choisi M. Sassou Nguesso », in *Rapport d'information n°1859*, pp. 271 et 282, tandis que Denis Sassou Nguesso assure : « nous pouvons prouver que c'est avec l'argent du pétrole (...) que l'on a acheté les hélicoptères de combat et les bombes », cité dans François Xavier Verschave, avril 2003, *L'envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo Brazzaville*, Agone, p. 59. L'ancien PDG d'Elf, Loïc Le Floch-Prigent, ne dit pas autre chose – cf. sa citation mentionnée plus bas dans Xavier Harel, *Op. Cit.*, p. 49.

**325** Cassie Knight, novembre 2007, *Brazzaville Charms*, Frances Lincoln.

**326** Arnaud Labrousse et François-Xavier Verschave, « Les pillards de la forêt : Exploitations criminelles en Afrique », *Dossiers Noirs de Survie et Agir ici N° 17*, Agone, 2002.

**327** François-Xavier Verschave, avril 2003, *L'envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo Brazzaville*, Agone.

**328** FMI, 9 mars 2006, « Republic of Congo Reaches Decision Point Under the Enhanced HIPC Debt Relief Initiative », Communiqué de presse.

**329** Programme de l'UMP aux élections du printemps 2007.

millions \$ ont été inscrits ... Un fonds vautour<sup>319</sup>, FG Hemisphere(), a montré qu'entre 2003 et 2005, c'est près d'un milliard de dollars que les autorités congolaises ont « oublié » de comptabiliser<sup>320</sup> ! Dès 2001, le FMI relevait les affectations de fonds publics congolais dans des comptes privés autres que ceux du Trésor public.<sup>321</sup> Dix ans auparavant, en décembre 1991, la conférence nationale souveraine dénonçait déjà « la responsabilité du chef de l'État dans la mauvaise gestion du patrimoine du pétrole congolais de 1979 à 1991 ». <sup>322</sup> Sassou Nguesso pille ainsi, depuis des années, les richesses du pays. Il a profité des bonus - des prêts gagés ou préfinancements<sup>323</sup> - des diverses commissions sur la vente du pétrole, et de la PID « provision pour investissements diversifiés », véritable caisse noire, non budgétisée de 1997 à 2002. Elf, puis Total, qui fournit à l'État congolais 70% de ses revenus pétroliers, ont été au cœur de ces malversations. Il est aujourd'hui avéré que c'est avec l'argent d'Elf que Sassou a repris le pouvoir par les armes en 1997<sup>324</sup>. Dès janvier 1999, alors qu'on enfouissait à peine les cadavres dans les rues de Brazzaville, les contacts reprenaient de plus belle entre le Congo et Bolloré, Vivendi, Suez, PPR, etc. Parmi les sociétés forestières, « tristement célèbres pour la falsification de leurs comptes »<sup>325</sup>, on trouve aussi des françaises comme Rougier (également présent au Gabon) et Likouala Timber<sup>326</sup>.

André Milongo, unique candidat de l'opposition contre Denis Sassou Nguesso aux élections présidentielles de 2002, avant de se retirer deux jours avant le scrutin estimant que les conditions de transparence du scrutin n'étaient pas garanties, déclarait que « le Congo tire 2 millions de dollars de son pétrole par jour mais les fonctionnaires ne sont pas payés pendant des mois »<sup>327</sup>, reprenant à son compte les accusations répétées de la Banque mondiale selon laquelle le rendement de l'exploitation pétrolière au Congo est l'un des plus bas du monde. En effet, même si le Congo a gagné plus de 3 milliards de dollars en 2006 en revenus pétroliers, il reste l'un des pays les plus pauvres et les plus endettés du monde. En mars 2006, alors que les ONG congolaises s'étaient mobilisées contre l'octroi d'un chèque en blanc (allègement de dette) au régime de Sassou et que le FMI et la Banque mondiale avaient rappelé leurs « sérieuses préoccupations sur la gouvernance et la transparence financière » basées sur la mauvaise gestion du secteur pétrolier<sup>328</sup>, le Congo a tout de même bénéficié d'un allègement de dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), allègement finalement accordé par les institutions financières internationales sous la pression du gouvernement français.

Comme son gendre Omar Bongo, Denis Sassou Nguesso a en effet construit de solides relations avec Paris. Il est adoubé par les présidents de la République de gauche comme de droite, y compris Nicolas Sarkozy, qui avait pourtant promis pendant sa campagne qu'il ne soutiendrait « ni les dictatures, ni les pays dirigés par des régimes corrompus »<sup>329</sup>. Sassou fut reçu à l'Élysée début juillet 2007, quelques jours après l'ouverture de l'enquête du Parquet de Paris pour recel de détournements de fonds dans laquelle il était mis en cause. Il rencontra, à cette occasion, une demi-douzaine de dirigeants de grandes entreprises françaises et quelques ministres à l'hôtel Meurice à Paris, signe du soutien encore constant de la France pour son régime. Comme d'autres chefs d'État africains, il a vraisemblablement su huiler cette amitié hexagonale en alimentant les caisses des partis politiques, comme l'explique Jean-François Probst : « Denis Sassou Nguesso avait été consterné par l'accolade [Chirac-Lissouba, prédécesseur de Sassou Nguesso à la présidence de la République] en juillet 1996. (...) Mais il n'était pas rancunier et déversait à nouveau des sommes faramineuses sur les partis politiques français et



leurs équipes dirigeantes ». <sup>330</sup> Une amitié qui coûte cher au peuple congolais, de l'aveu de l'ancien président d'Elf, Loïc Le Floch-Prigent : « *tous les mois, lorsque leur pétrole est vendu, les Congolais voient une partie de leur argent aller directement chez Elf pour rembourser [les] armes [de la guerre civile de 1998-1999]* » <sup>331</sup>.

**330** Jean-François Probst, mars 2007, *Chirac, mon ami de trente ans*, Denoël, pp. 213-214.

**331** Loïc Le Floch-Prigent, cité dans Xavier Harel, pp. 49-50.

## Des actions judiciaires qui lèvent le voile sur les détournements de fonds

En 2005, l'action judiciaire des « fonds vautours », ces fonds d'investissements qui rachètent à bon compte la dette des pays pauvres pour mieux les attaquer devant les tribunaux, a mis à jour au Congo-Brazzaville, un système de détournement à grande échelle de la rente pétrolière via des sociétés écrans contrôlées par des proches du président Denis Sassou Nguesso. Selon les jugements de juridictions britannique et américaine <sup>332</sup>, ces sociétés déviaient une partie de l'argent du pétrole vers des comptes bancaires situés dans des paradis fiscaux.

**332** Arrêt de la Chambre commerciale de la Cour Royale de Londres le 28 novembre 2005 et décision d'un juge fédéral américain en avril 2006 jugeant recevable une plainte déposée en mai 2005 par Kensington International devant la Cour fédérale à New York.

Le 28 novembre 2005, la chambre commerciale de la Cour royale de Londres condamnait ainsi le Congo à rembourser des créances impayées à Kensington International, un fonds vautour lui aussi basé dans un paradis fiscal, les Inter-américains. Au cœur du dispositif, on découvre une petite entreprise basée aux Bermudes, Sphynx Bermuda, au capital de 12 000 dollars seulement, qui a réalisé des opérations pour un montant de 472 millions de dollars ! Elle achetait du pétrole à la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), souvent au-dessous des prix du marché et le revendait sur le marché international. Selon la Cour royale de Londres, il n'y a « *aucun lien entre les espèces qui transitaient par ses comptes bancaires et les sommes d'argent qu'elle aurait dû recevoir en contrepartie du pétrole qu'elle vendait* ». Ces deux sociétés ont le même dirigeant : Denis Gokana, un proche de Sassou Nguesso. Le fils du président ferait aussi partie du montage. <sup>333</sup>

**333** Gilles Luneau, 17 août 2006, « Alors que le baril frise les 80 dollars... », *Le Nouvel Observateur*.

En avril 2006, c'est au tour d'un juge fédéral américain de juger recevable une plainte de Kensington International contre le groupe bancaire français BNP Paribas et la SNPC pour blanchiment d'argent. Ces deux sociétés se seraient associées pour cacher sciemment aux créanciers de Brazzaville des revenus tirés de la vente de pétrole par le biais d'un système de prépaiement « *complexe et structuré de manière inhabituelle* ». <sup>334</sup> Sous la conduite de M. Jean-Bruno Itoua, la SNPC aurait, de 2001 à 2004, réalisé une importante série de transactions fictives complexes avec des compagnies paravents pour piller la richesse pétrolière du pays. Parmi les intermédiaires supposés, on trouve une société enregistrée aux Îles Vierges britanniques avec « *pour seul identifiable lieu d'activité... une résidence privée à Monaco* ». <sup>335</sup>

**334** Reuters, 4 avril 2006, « Un juge fédéral US juge recevable une plainte contre BNP-Paribas. »

**335** Claudia Rosett, 19 octobre 2005, « Dollars pour dictateurs », Éditorial du *Wall Street Journal*.

Le gouvernement du Congo Brazzaville cache donc sciemment ses revenus pétroliers. Alors même que 70 % de la population congolaise vit avec moins d'un dollar par jour, le président Sassou Nguesso et ses proches collaborateurs mènent grand train. Venu prononcer un discours de quinze minutes contre la pauvreté au sommet du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU en septembre 2005, il aurait dépensé 226 000 euros (dont 134 000 euros réglés en liquide !) en notes d'hôtel, pour une semaine <sup>336</sup>. En visite à Paris pour la conférence sur les mécanismes innovants de

**336** Tony Allen-Mills, 12 février 2006, « Congo leader's £169,000 hotel bill », *The Sunday Times*.

**337** Invité surprise de Jacques Chirac, il est intervenu lors de l'ouverture de la conférence, à l'Élysée. À son apparition, le représentant du CCFD-Terre Solidaire, présent dans la salle, a quitté le palais présidentiel en signe de protestation et le CCFD-Terre Solidaire a publié un communiqué de presse à ce sujet.

**338** Confiance d'un fonctionnaire français lors de ladite conférence.

**339** Tony Allen-Mills, 7 janvier 2007, « Congo ruler runs up £207 000 hotel bill », *The Sunday Times*.

**340** En février 2007, il y recevait ainsi le nouveau président de Total, Christophe de Margerie, le PDG de Radio France Internationale et les « messieurs Afrique » d'Air France (in « Sassou reçoit à Paris », 25 février 2007, *Jeune Afrique l'Intelligent*).

**341** Renaud Lecadre, « Le clan Sassou aux frais de la princesse : Une plainte contre X vient d'être déposée au parquet de Versailles », 1<sup>er</sup> mars 2009.

**342** Entretien avec Étienne Mougeotte, 24 mars 2009.

**343** Selon le même article de *Libération*, seul un quart des 800 000 € de travaux aurait été réglé.

**344** *Jeune Afrique l'Intelligent*, 15 juillet 2007, « Le président, les juges et les élections ». Dans un entretien au *Figaro* du 24 mars 2009, il parle d'« un salon et deux chambres ».

**345** Olivier Toscer, « Les affaires françaises de 'Papa' Bongo », 19 février 2009, *Le Nouvel Obs*.

**346** <http://congo-biensmalacquis.over-blog.com/>

**347** Xavier Harel, *Afrique pillage à huis clos*, p. 43 et Jean François Julliard, 16 mars 2003, « L'appartement d'un émule africain de Gaymard », *Le Canard enchaîné*.

financement du développement, fin février – début mars 2006<sup>337</sup>, Sassou serait descendu, accompagné d'une délégation de 87 personnes, au luxueux hôtel Meurice<sup>338</sup>. Il aurait réitéré les mêmes exploits en 2006 lors de deux voyages à New York, dépensant plus de 400 000 dollars en factures d'hôtel !<sup>339</sup>

## Procédures

2007 aura été une année un peu plus laborieuse pour Denis Sassou Nguesso. Mis en cause dans la première version du présent document, voilà que son patrimoine est l'objet d'une enquête préliminaire du Parquet de Paris. L'office de répression de la Grande Délinquance Financière, chargé de l'enquête, confirmera la liste des biens établie dans la plainte déposée en mars 2007 par les ONG françaises sur la base de l'inventaire dressé par le CCFD. On peut ainsi lire que Denis Sassou Nguesso ne fait qu'« utiliser », selon les policiers, la Villa Suzette du Vésinet (Yvelines). Il y reçoit régulièrement des hommes politiques et entrepreneurs français.<sup>340</sup> Cette coquette demeure de 485 m<sup>2</sup> appartenait en fait à son frère aîné Valentin Abemdet Nguesso jusqu'à ce que, quelques semaines avant le décès de ce dernier à la fin 2004, elle soit cédée à une société de droit luxembourgeois aux actionnaires anonymes. La même société offshore aurait été utilisée par Wilfrid Nguesso, neveu du président, selon le journal *Libération*, pour s'acheter à Paris une Aston Martin (172 000 euros)<sup>341</sup>. En réalité, c'est bien Denis Sassou Nguesso qui possède cette villa au Vésinet. Il explique l'avoir « acquise en 1983 pour abriter [ses] enfants qui faisaient leurs études en France », dans un entretien au *Figaro* en mars 2009<sup>342</sup>. La villa Suzette fait aujourd'hui l'objet d'une enquête judiciaire puisqu'une entreprise de travaux réclame plus de 500 000 euros d'impayés<sup>343</sup>.

Le président congolais possède également un pied à terre, avenue Rapp, dans le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il déclarait en juillet 2007 que cet appartement ne possédait que deux chambres<sup>344</sup>, mais à en croire les procès verbaux des policiers, il s'agirait plutôt de deux luxueux appartements, appartenant alors à Édith, sa fille et épouse d'Omar Bongo. Les enquêteurs ont également répertorié un appartement de 9 pièces (328 m<sup>2</sup>), situé avenue Niel dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris et acheté en 2007 pour 2 470 000 euros par l'épouse du président, Antoinette Sassou Nguesso. Ils mentionnent aussi le logement de 10 pièces à 1 600 000 euros acquis en 2005 à Paris par leur fils Denis Christel, ainsi que l'hôtel particulier de 7 pièces avec piscine intérieure à Neuilly-sur-Seine acheté 3,15 millions d'euros en 2006 par Julienne, leur fille cadette. Au total, les enquêteurs ont établi qu'onze membres de la famille détenaient pas moins de dix-huit propriétés de luxe en France et 112 comptes bancaires à leur nom dans les établissements hexagonaux<sup>345</sup>.

De plus, le travail accompli par le journaliste franco-congolais Bruno Jacquet Ossébi sur les biens mal acquis « *des nouveaux riches congolais* »<sup>346</sup> laisse à penser que beaucoup des proches de Sassou possèderaient des propriétés dans la région parisienne. Ainsi, son neveu Wilfried, qu'il a nommé conseiller politique et qui dirige la société congolaise des transports maritimes (Socotram), posséderait à Courbevoie un appartement de 550 m<sup>2</sup> avec une belle terrasse de 100 m<sup>2</sup>. Selon les chiffres des agences immobilières proches, le logement peut être évalué entre 2,5 et 3 millions d'euros. Le neveu du président congolais aurait aussi un faible pour les voitures de luxe : Porsche, Mercedes, BMW, Jaguar et une Aston Martin DB9 auraient leur place dans les sous-sols de l'immeuble.<sup>347</sup>



L'enquête de la police révèle que le neveu du président congolais aurait réglé le solde d'achat de l'Aston Martin par un virement émis par *Matsip Consulting*, une société de droit luxembourgeois aux associés inconnus qui apparaît également comme propriétaire de la villa Suzette... Le frère du président, Maurice Nguesso, PDG de la compagnie pétrolière Likouala SA, plusieurs fois mise en cause par la justice, posséderait une propriété à Argenteuil. Un autre neveu, Edgard Nguesso directeur du domaine présidentiel, posséderait un bel appartement dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement à Paris. L'enquête de la police à Paris a montré qu'il ne possédait pas moins de 12 comptes bancaires, dont 7 courants.<sup>348</sup>

La liste est longue et hormis la famille de Sassou Nguesso, elle révèle de nombreux biens au Congo ou en France, détenus par l'entourage du président congolais et par de hauts fonctionnaires... à croire que les ressources du pétrole ne profitent qu'à eux ! Les conclusions de l'enquête préliminaire sont tout à fait claires. Le clan de Denis Sassou Nguesso possède en France plus de 18 propriétés et pas moins de 112 comptes bancaires, sans compter les véhicules... Ils possèderaient aussi de nombreuses propriétés en Espagne, au Maroc et au Congo-Brazzaville.

Une chose est sûre, c'est que le clan Sassou ne se cache pas de cette richesse. Le fils du président Sassou Nguesso, Denis Christel Sassou Nguesso, dirigeant de la Cotrade, la filiale de la compagnie pétrolière d'État, la SNPC, en charge de commercialiser le pétrole, a en effet dépensé des centaines de milliers de dollars pour faire ses achats de luxe à Paris, Marbella, Monaco et Dubaï. L'ONG anglaise Global Witness a ainsi révélé fin juin 2007, diffusant sur Internet<sup>349</sup> les factures et relevés de carte bleue, les dépenses extravagantes du fils Sassou (35 000 dollars en août 2006 sur des articles de marque comme Louis Vuitton, Dior et Roberto Cavalli) ! Ces informations ont été communiquées suite à l'enquête d'un juge à Hong Kong, qui a déclaré que les achats avaient été payés avec des fonds provenant de compagnies basées dans le paradis fiscal d'Anguilla, *Elenga Investment Limited* (EIL) et *Long Beach Limited*. EIL et Long Beach Limited appartiennent respectivement à Blaise Elenga et Denis Christel Sassou Nguesso. Ces deux compagnies auraient reçu, via d'autres compagnies écrans, des fonds liés à la vente du pétrole congolais.<sup>350</sup> L'enquête de la police française révèle que Denis Christel Sassou Nguesso possède un appartement 10 pièces avec une chambre de service et un garage, rue de la Tour, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, acheté 1,6 million d'euros en 2005.

Denis Sassou Nguesso s'est ainsi constitué avec ses proches une richesse colossale, qu'il est difficile aujourd'hui de chiffrer. On trouve en 1997 un compte numéroté de 140 millions \$ déposé dans la banque luxembourgeoise SEB et géré par son ministre de la Justice. Il détiendrait d'autres comptes en Suisse, aux États-Unis et en France, pour lesquels il n'a jamais été inquiété. Il contrôlerait, avec sa famille, une bonne partie de l'économie de son pays<sup>351</sup> Sa fortune était évaluée à plus d'un milliard de francs français (150 millions d'euros) en 1997 par F.-X. Verschave.<sup>352</sup> À l'aune du patrimoine découvert en France et devant l'ampleur des détournements observés par le FMI, il est possible que dix ans plus tard, la fortune du clan Sassou avoisine davantage le milliard d'euros. Un patrimoine imposant pour quelqu'un qui gagnerait environ 30 000 euros de salaire mensuel au sommet de l'État.<sup>353</sup> Le premier intéressé s'en défend, expliquant ne posséder que deux biens en France et que ses « *enfants sont majeurs, [qu'] ils organisent [leur vie] comme ils l'entendent. À l'instar de nombreux Congolais hommes d'affaires, commerçants et chefs d'entreprise, ils possèdent des biens immobiliers en France* »<sup>354</sup>.

**348** Pour plus d'informations sur l'enquête du Parquet de Paris, cf. Philippe Bernard, 1<sup>er</sup> février 2008, « Le patrimoine des chefs d'États africains, Avenue Foch, j'achète », *Le Monde*.

**349** Cf. [http://www.globalwitness.org/media\\_library\\_detail.php/556/fr](http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/556/fr)

**350** *Global Witness*, 26 juin 2007, « Congo : le fils du président serait-il en train de faire des achats extravagants avec les revenus pétroliers du pays ? ».

**351** Selon Bernard Elia, 26 février 2005, « La liste des biens mal acquis par le président Sassou-Nguesso et sa famille depuis seulement octobre 1997 », La Conscience. Par ailleurs, une liste de biens mal acquis appartenant au clan Sassou Nguesso est disponible facilement sur Internet <http://congo-biensmalacquis.over-blog.com>.

**352** François-Xavier Verschave, *Noir Silence*, p. 35.

**353** Indication donnée aux auteurs par Thierry Mougalla, devenu ministre des Postes et des Télécommunications du Congo, chargé des Nouvelles Technologies de la Communication, à l'issue d'une émission sur la chaîne 3A TéléSud, le 28 juin 2007.

**354** Entretien accordée à Étienne Mougeotte, 24 mars 2009, *Le Figaro*.

Sur le fondement de l'enquête préliminaire menée en 2007, l'antenne française de l'association Transparency International et un contribuable gabonais se sont portés partie civile, avec le concours de l'association Sherpa, dans une nouvelle plainte déposée devant le Parquet de Paris à l'encontre des clans Bongo et Sassou Nguesso, en décembre 2008. C'est cette plainte qui pourrait donner lieu à une enquête approfondie, si la cour d'appel confirme la décision favorable prise en première instance, comme nous l'évoquons plus haut concernant le Gabon et la Guinée équatoriale (voir aussi les chapitres 3 et 5).

Quant à **Pascal Lissouba**, l'ancien président élu du Congo (1992-1997) renversé par Sassou Nguesso, il séjourne toujours en France, après son exil à Londres, dans un hôtel particulier rue de Prony dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il aurait acquis cette villa alors qu'il était encore au pouvoir. C'est M. Houdray, directeur de la banque d'Elf, la FIBA, qui aurait procédé à l'acquisition à partir d'un compte du président Lissouba à la FIBA, lequel était alimenté par le ministère des Finances et par des fonds d'origine inconnue. C'est aussi à partir de ce compte que l'épouse Lissouba aurait effectué de nombreux retraits d'espèces qui, parfois, dépassaient le million de francs français. La villa se situe curieusement à côté de la résidence de l'ancien « Monsieur Afrique » de l'Élysée, Jacques Foccart...<sup>355</sup> En juillet 2006, le tribunal de Grande Instance de Paris donne raison au président Pascal Lissouba dans le litige qui l'opposait à l'État congolais au sujet de cet hôtel. Ce dernier en réclamait en effet la propriété...

Pascal Lissouba aurait également profité des largesses de la société Elf. Alfred Sirven, ancien directeur aux Affaires Générales d'Elf, a reconnu lors du procès Elf avoir transféré plus de 50 millions de francs français, appartenant à P. Lissouba du Liechtenstein à Jersey et Monaco. « *Il était à l'époque nécessaire de vider ses comptes et de transférer physiquement l'argent ailleurs.* »<sup>356</sup> La caisse noire d'Elf aurait continué de fonctionner sous la présidence de Laurent Jaffré. Benoît Koukébé, ancien ministre du Pétrole du Congo sous Lissouba, aurait ainsi perçu des pots-de-vin de la compagnie française, 4 millions de dollars versés en 1996 via Jean-Claude Marchiani, préfet du Var et ami de Charles Pasqua.<sup>357</sup>

Une chose est certaine, c'est qu'il ne fait bon enquêter ni pour savoir où va l'argent du pétrole au Congo Brazzaville ni sur le patrimoine du clan Sassou. Le régime en place n'hésite pas sur les moyens pour faire taire ses détracteurs. Nous revenons sur les intimidations et une mort suspecte en marge de la plainte déposée à Paris à la fin de ce rapport (chapitre 5).

Pendant ce temps, Denis Sassou Nguesso, lui, continue de faire l'objet de tous les égards de la République française. Le 6 décembre 2007, il était invité d'honneur du Forum mondial sur le développement durable, qui se tenait au Sénat, sous le haut patronage du président de la République, devant les représentants du peuple français, consentants. Et ce, malgré les lettres de protestation et la manifestation des ONG devant le Palais du Luxembourg. En avril 2008, l'ambassadeur de France au Congo annonce une rallonge de 80 millions d'euros au plan d'aide de 180 millions octroyé en décembre par Nicolas Sarkozy, contre l'avis des différents services ministériels qui n'en prévoyaient que 113 millions maximum<sup>358</sup>. Le mois suivant, D. Sassou Nguesso reçoit la visite d'Alain Joyandet, le nouveau secrétaire d'État à la Coopération internationale officiant tel un ministre du Commerce extérieur, pour l'inauguration du dernier champ pétrolier de Total, à Moho-Bilondo. Fin mars 2009, c'est Nicolas Sarkozy qui s'est rendu à Brazzaville.

**355** *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, n° 114, citant l'ordonnance de renvoi de l'Affaire Elf devant la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris.

**356** Nicolas Lambert, janvier 2006, *Elf, la pompe Afrique, lecture d'un procès*, Éditions Tribord, p. 74

**357** David Servenay, 8 avril 2003, « Une affaire peut en cacher une autre », *Document RFI*.

**358** *Afrique Centrale*, 3 avril 2008, « Paris fait encore plus » et *La Lettre du Continent*, 7 avril 2008.

